

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3279

7 décembre 2015

SOMMAIRE

2binvest S.à r.l.	157391	Société européenne d'investissement et promotion S.à r.l.	157390
488 S.à r.l.	157385	Soludec-Asars Development S.A.	157378
Abensberg Acquisition S.à r.l.	157389	Sparx Factory S.A.	157378
Acquisitions Cogeco Cable Luxembourg II ..	157379	Swiss Life Real Estate Management I S.à r.l.	157374
Agilent Technologies Luxco S.à r.l.	157380	Sylvain Holding S.A.	157378
AIE EuroLux S.à r.l.	157389	The Partners Group S.A.	157388
Allied Investment Luxembourg SPF S.A.	157380	TIAA Lux 9 S.à r.l.	157389
Allseas Finance S.A.	157380	Valbach S.A.	157355
Arche Investments S.à r.l.	157380	VCP VII Luxco 6 S.à r.l.	157351
Art of Insurance S.A.	157381	Vector International Investments S.à r.l.	157356
Asc Design S.à r.l.	157381	Versbau S.A.	157350
Asc Design S.à r.l.	157382	Vinotran S.A.	157350
Diama S.à r.l.	157374	Vogel Investments S.à r.l.	157350
Maple Bidco2 S.à r.l.	157392	Weins Luxembourg	157349
PF Prism S.à r.l.	157382	WFS Holding I S.à r.l.	157346
Saitis S.à r.l.	157388	WFS Holding I S.à r.l.	157350
SAZ Heritage S.à r.l.	157374	WFS Holding Lux S.C.A.	157351
SCI de l'Abbé	157374		
SGD Luxembourg Perfumery Holdings	157388		

WFS Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.470.736,11.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 197.064.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of September.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED:

WFS Midco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 197062;

duly represented by Mr. Luís Marques Guilherme, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, having been signed “ne varietur” by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

The appearing party is the sole member (the “Sole Member”) of the company WFS Holding I S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 197064 (the “Company”), incorporated by a deed received by the undersigned notary, on May 13, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1816 dated July 22, 2015 page 87146, which articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed received by the undersigned notary on September 23, 2015, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state the following resolutions that it takes in its capacity as the Sole Member of the Company:

First resolution

The Sole Member resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of six million three hundred forty-seven thousand six hundred sixty-seven Euros and thirty-one Euro cents (EUR 6,347,667.31) so as to bring it from its present amount of nine million one hundred twenty-three thousand sixty-eight Euros and eighty cents (EUR 9,123,068.80) represented by nine hundred twelve million three hundred six thousand eight hundred eighty (912,306,880) corporate units each with a par value of one Euro cent (EUR 0.01), to an amount of fifteen million four hundred seventy thousand seven hundred thirty-six Euros and eleven Euro cents (EUR 15,470,736.11) represented by one billion five hundred forty-seven million seventy-three thousand six hundred eleven (1,547,073,611) corporate units each with a par value of one Euro cent (EUR 0.01).

Second resolution

The Sole Member resolves to issue six hundred thirty-four million seven hundred sixty-six thousand seven hundred thirty-one (634,766,731) corporate units with a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each.

Subscription and payment

Then appears Mr. Luís Marques Guilherme, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of the Sole Member, above identified, acting by virtue of a power of attorney given under private seal.

The appearing person, prenamed, declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Member to six hundred thirty-four million seven hundred sixty-six thousand seven hundred thirty-one (634,766,731) newly issued corporate units in the capital of the Company, in consideration for a contribution in kind consisting of (i) 194,890 shares it holds in the capital of the company WFS Management 2 SAS a French “société par actions simplifiée” incorporated and existing under the laws of France having its registered office at 9, rue de Grenelle, 75007 Paris, France, registered with the Trade and Commerce Register of Paris under number 492 365 515 (“WFS 2”), (ii) 24,994 shares it holds in the capital of the company WFS Management 3 SAS a French “société par actions simplifiée” incorporated and existing under the laws of France having its registered office at 9, rue de Grenelle, 75007 Paris, France, registered with the Trade and Commerce Register of Paris under number 492 363 296 (“WFS 3”), (iii) 154,944 shares it holds in the capital of the company WFS Global Holding a French “société par actions simplifiée” incorporated and existing under the laws of France having its registered office at 9, rue de Grenelle, 75007 Paris, France, registered with the Trade and Commerce Register of Paris under number 491 807 145 (“WFS GH”) ((i), (ii) and (iii) altogether the “Shares”) and (iv) part of a claim held by the Sole Member against the Company (the “Claim”), altogether amounting at least to six million three hundred forty-seven thousand six hundred sixty-seven Euros and thirty-one Euro cents (EUR 6,347,667.31) (the “Contribution”),

It results from a valuation report issued by the managers of the Company on September 30, 2015 that:

“Based on the verification carried out as described above, the value of the Contribution may be set at least at six million three hundred forty-seven thousand six hundred sixty-seven Euros and thirty-one Euro cents (EUR 6,347,667.31).”

Having acknowledged the above described Contribution in kind the Sole Member resolved to accept and to confirm the validity of the subscription and payment.

It results from the valuation report that the aggregate value of the Contribution amounts to at least six million three hundred forty-seven thousand six hundred sixty-seven Euros and thirty-one Euro cents (EUR 6,347,667.31). A copy of the valuation report after ne varietur signature will remain attached hereto for registration purposes.

Third resolution

The Sole Member resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company, which shall read as follows:

“ **Art. 5.** The subscribed capital is set at fifteen million four hundred seventy thousand seven hundred thirty-six Euros and eleven Euro cents (EUR 15,470,736.11) represented by one billion five hundred forty-seven million seventy-three thousand six hundred eleven (1,547,073,611) corporate units with a par value of one cent of Euro (EUR 0.01) each.”

Fourth resolution

The Sole Member resolves to authorize any manager of the Company to do everything necessary and incidental to the above resolutions.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of the document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente septembre.

Par devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

WFS Midco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197062;

dûment représentée par Monsieur Luis Marques Guilherme, juriste, demeurant professionnellement au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Cette procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (ci-après l'«Associé Unique») de la société WFS Holding I S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197064 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 13 mai 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1816 en date du 22 juillet 2015 page 87146 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 23 Septembre 2015, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire d'acter comme suit les résolutions suivantes qu'elle prend en sa qualité d'Associé Unique de la Société:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six millions trois cent quarante-sept mille six cent soixante-sept Euros et trente-et-un centimes d'Euros (EUR 6.347.667,31) pour l'amener de son montant actuel de neuf millions cent vingt-trois mille soixante-huit Euros et quatre-vingts centimes Euros (EUR 9.123.068,80) représenté par neuf cent douze millions trois cent six mille huit cent quatre-vingts (912.306.880) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, au montant de quinze millions quatre cent soixante-dix mille sept cent trente-six Euros et onze centimes d'Euro (EUR 15.470.736,11) représenté par un milliard cinq cent quarante-sept millions soixante-treize mille six cent onze (1.547.073.611) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'émettre six cent trente-quatre millions sept cent soixante-six mille sept cent trente-et-un (634.766.731) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

Souscription et paiement

Apparaît maintenant Monsieur Luis Marques Guilherme, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment nommé par l'Associé Unique, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Le comparant prénommé, déclare souscrire au nom et pour le compte de l'Associé Unique, à six cent trente-quatre millions sept cent soixante-six mille sept cent trente-et-un (634.766.731) parts sociales nouvelles, émises dans le capital de la Société en contrepartie d'un apport en nature, comprenant (i) 194.890 actions qu'il détient dans le capital de la société WFS Management 2 SAS, une société par actions simplifiée française constituée et organisée sous le droit français, ayant son siège social au 9, rue de Grenelle, 75007 Paris, France, enregistré avec le registre de commerce de Paris sous le numéro 492 365 515 («WFS 2»), (ii) 24.994 actions qu'il détient dans le capital de la société WFS Management 3 SAS, une société par actions simplifiée française constituée et organisée sous le droit français, ayant son siège social au 9, rue de Grenelle, 75007 Paris, France, enregistré avec le registre de commerce de Paris sous le numéro 492 363 296 («WFS 3»), (iii) 154.944 actions qu'il détient dans le capital de la société WFS Global Holding une société par actions simplifiée française constituée et organisée sous le droit français, ayant son siège social au 9, rue de Grenelle, 75007 Paris, France, enregistré avec le registre de commerce de Paris sous le numéro 491 807 145 ((i), (ii) et (iii) ci-après dénommées les «Actions») et (iv) partie d'un droit à recevoir détenu par l'Associé Unique contre la Société (le «Droit à recevoir»), s'élevant au moins à six millions trois cent quarante-sept mille six cent soixante-sept Euros et trente-et-un centimes d'Euros (EUR 6.347.667,31) (la «Contribution»).

Il résulte d'un rapport d'évaluation émis par la Société en date du 30 septembre 2015 que:

«Basé sur la vérification effectuée comme décrit ci-dessus, la valeur de la Contribution peut être fixé à au moins six millions trois cent quarante sept mille six cent soixante-sept Euros et trente-et-un centimes d'Euros (EUR 6.347.667,31).»

Ayant pris connaissance de la Contribution décrite ci-dessus, l'Associé Unique décide d'accepter et confirme la validité de la souscription et du paiement.

Il résulte du rapport d'évaluation que le montant total de la Contribution s'élève à au moins six millions trois cent quarante sept mille six cent soixante-sept Euros et trente-et-un centimes d'Euros (EUR 6.347.667,31). Une copie du rapport d'évaluation après avoir été signés in varietur resteront annexés aux fins d'enregistrement.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société et en conséquence de le remplacer par le texte qui suit:

« **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à quinze millions quatre cent soixante-dix mille sept cent trente-six Euros et onze centimes d'Euro (EUR 15,470,736.11) représenté par un milliard cinq cent quarante-sept millions soixante-treize mille six cent onze (1,547,073,611) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'autoriser tout gérant de la Société d'effectuer toutes les formalités nécessaires en relation avec les présentes résolutions.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. M. GUILHERME, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 06 octobre 2015. 2LAC/2015/22292. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 09 octobre 2015.

Référence de publication: 2015168109/157.

(150185247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Weins Luxembourg, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1274 Howald, 5, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg E 2.759.

L'an deux mil quinze, le vingt-trois septembre.

Pardevant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1.- Madame Jeanny WEINS, retraitée, demeurant à L-5830 Alzingen, 20A, rue Roger Wercollier,

2.- Monsieur Alain KNEPPER, employé, demeurant à L-5830 Alzingen, 20A, rue Roger Wercollier,

Ici représenté par Madame Jeanny WEINS, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 22 septembre 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- La société WEINS Luxembourg Société Civile Immobilière, ayant son siège à L-1274 Howald, 35, rue des Bruyères, a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Camille HELLINCKX, alors de résidence à Luxembourg, le 19 juillet 1990, publié au Mémorial C numéro 77 de 1991 et elle est inscrite au RCSL sous le numéro E 2759.

II.- Le capital social est fixé à CENT MILLE (100.000.-) FRANCS, représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de MILLE (1.000.-) FRANCS chacune, entièrement souscrites et libérées par les comparants comme suit:

- Madame Jeanny WEINS, quatre-vingt-dix-neuf (99) parts,

- Monsieur Alain KNEPPER, une (1) part.

Sur ce:

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social, ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se déclarent dûment convoqués et ont pris les résolutions suivantes, à l'unanimité:

Première résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la situation actuelle, ils décident de transformer le capital et la valeur des parts en euros.

En conséquence, l'article 5 des statuts est supprimé et remplacé par le suivant:

«Le capital social est fixé à DEUX MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-NEUF (2.479.-) EUROS, représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-QUATRE EUROS SOIXANTE-DIX-NEUF CENTS (24,79 €) chacune.»

Deuxième résolution

Le mandat du gérant étant expiré, ils nomment Madame Jeanny WEINS, gérant unique pour une durée illimitée.

Frais

Le montant des frais, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de MILLE CENT CINQUANTE (1.150.-) EUROS.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: Weins, THOLL.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 1^{er} octobre 2015. Relation: 2LAC/2015/22001. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C.

Mersch, le 12 octobre 2015.

Référence de publication: 2015168107/48.

(150185110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Vinotran S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 80.734.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire unique tenue le 6 octobre 2015

Le 6 Octobre 2015, l'Actionnaire Unique de Vinotran S.A. ("la Société"), a pris la résolution suivante:

- de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de CAS Services S.A., avec effet au 6 octobre 2015 son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires devant se tenir en 2020.

Luxembourg, le 6 Octobre 2015.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2015168095/15.

(150184866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Vogel Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 142.124.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015168097/10.

(150185482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

WFS Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 197.064.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015168110/14.

(150185335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Versbau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 64.249.

EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'actionnaire unique de la Société en date du 17 septembre 2015 que:

- Madame Margareta Sihvola a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet au 17 septembre 2015;
- FIDU-CONCEPT S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la Société, avec effet au 8 juillet 2015;
- Monsieur Marko Johannes Aarttila, né à Borga (Finlande), le 7 novembre 1974, domicilié à Ensio, Miettisen katu 2, 06101 Porvoo, Finlande, a été nommé administrateur de la Société, avec effet au 17 septembre 2015 et jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2016.
- FIN-Contrôle S.A., ayant son siège social à 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous B 42230, a été nommé à la fonction de commissaire aux comptes avec

effet au 8 juillet 2015 et jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2016. La mission du commissaire aux comptes portera sur les comptes annuels de la Société pour l'exercice social clos au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Pour Versbau SA

Un mandataire

Référence de publication: 2015168089/23.

(150185065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

VCP VII Luxco 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 149.734.048,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 156.876.

Am 14. Juli 2015 beschlossen die Aktionäre die Abschlussprüfer PricewaterhouseCoopers, Société cooperative, mit Sitz in 2, rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg für das Geschäftsjahr 2015 wieder zu berufen fuer einen Zeitraum bis zu der ordentlichen Hauptversammlung, die im Jahr 2016 stattfinden wird.

Luxembourg, den 12. Oktober 2015.

Référence de publication: 2015168088/11.

(150185407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

WFS Holding Lux S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 197.678.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of September.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of the company WFS Holding Lux S.C.A., a Société en commandite par actions, having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' register under the number B 197678 (hereinafter referred to as the "Company"), incorporated by a notarial deed received by the undersigned notary on 8 June 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2071 dated August 13, 2015, which articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed received by the undersigned notary on September 23, 2015, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The extraordinary general meeting is opened and presided by Mr. Luís MARQUES GUILHERME, lawyer, residing professionally in Luxembourg (the "Chairman").

The Chairman appoints as secretary Mrs. Fleur MARCHAL, lawyer, residing professionally in Luxembourg (the "Secretary").

The meeting elects as Scrutineer, Mr. Kristof JANSEN, juriste, residing professionally in Luxembourg (the "Scrutineer").

These three individuals constitute the bureau of the meeting (the "Bureau of the Meeting").

The Bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I- The meeting is held with the following AGENDA:

1- Increase of the share capital of the Company by an amount of six million three hundred twenty-nine thousand one hundred sixty-seven Euros and thirty-one Euro cents (EUR 6,329,167.31) so as to bring it from its current amount of nine million, one hundred and forty-one thousand, five hundred and sixty-eight Euros and eighty Euro cents (EUR 9,141,568.80) represented by nine hundred and fourteen million, one hundred and fifty-six thousand, eight hundred and eighty (914,156,880) Shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each to the amount of fifteen million four hundred seventy thousand seven hundred and thirty-six Euros and eleven Euro cents (EUR 15,470,736.11) represented by one (1) unlimited share (action commandité) and one billion five hundred forty-seven million seventy-three thousand six hundred ten (1,547,073,610) limited shares (actions commanditaires), with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each having the same rights and obligations as the existing shares;

2- Subscription and payment of the six hundred thirty-two million nine hundred sixteen thousand seven hundred thirty-one (632,916,731) limited shares;

3- Waiver made by WFS Holding II GP S.à r.l. to its preferential right of subscription in accordance with the commercial companies law dated August 10, 1915, as amended (the "Law");

4- Amendment of article 5 paragraph 1 of the articles of association of the Company in order to reflect the issuance of the additional six hundred thirty-two million nine hundred sixteen thousand seven hundred thirty-one (632,916,731) limited shares;

5- Granting of power to any director of the Company and/or to any lawyer of the law firm Wildgen, Partners in Law, to act alone or jointly in the name and on behalf of the Company in order to do all acts or things, execute and sign any deed, power of attorney, register, confirmation or any other document as the director may consider necessary or desirable in order to register the above increase of share capital of the Company;

6- Miscellaneous.

II- That the shareholders present or represented, the attorneys in fact of the represented shareholders, as well as the number of their shares are shown in an attendance list, which after having been signed *ne varietur* by the shareholders present, the proxyholders of the represented shareholders, the Bureau of the Meeting and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

That the proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed for registration purpose, after having been signed *ne varietur* by the Bureau of the Meeting and the notary.

III- That the whole share capital being represented at the present meeting and the shareholders present or represented declaring that they received due notice, were duly informed of the agenda prior to this meeting and thus consented to the holding of the meeting at short notice.

IV- That the present meeting, representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

Then, the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of six million three hundred twenty-nine thousand one hundred sixty-seven Euros and thirty-one Euro cents (EUR 6,329,167.31) so as to bring it from its current amount of nine million, one hundred and forty-one thousand, five hundred and sixty-eight Euros and eighty Euro cents (EUR 9,141,568.80) represented by nine hundred and fourteen million, one hundred and fifty-six thousand, eight hundred and eighty (914,156,880) Shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each to the amount of fifteen million four hundred seventy thousand seven hundred and thirty-six Euros and eleven Euro cents (EUR 15,470,736.11) represented by one (1) unlimited share (*action commanditée*) and one billion five hundred forty-seven million seventy-three thousand six hundred ten (1,547,073,610) limited shares (*actions commanditaires*) with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription and payment

There appears Mr. Luis MARQUES GUILHERME, pre-named, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of WFS Holding I S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg with registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 197064 (“WFS Holding I”), by virtue of a proxy granted under private seal.

The attorney in fact declares to subscribe in the name and on behalf of the prenamed WFS Holding I to the six hundred thirty-two million nine hundred sixteen thousand seven hundred and thirty-one (632,916,731) new limited shares of the Company with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each, and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of (i) 194.890 shares it holds in the capital of the company WFS Management 2 SAS a French “*société par actions simplifiée*” incorporated and existing under the laws of France having its registered office at 9, rue de Grenelle, 75007 Paris, France, registered with the Trade and Commerce Register of Paris under number 492 365 515 (“WFS 2”), (ii) 24.994 shares it holds in the capital of the company WFS Management 3 SAS a French “*société par actions simplifiée*” incorporated and existing under the laws of France having its registered office at 9, rue de Grenelle, 75007 Paris, France, registered with the Trade and Commerce Register of Paris under number 492 363 296 (“WFS 3”), (iii) 154,944 shares it holds in the capital of the company WFS Global Holding a French “*société par actions simplifiée*” incorporated and existing under the laws of France having its registered office at 9, rue de Grenelle, 75007 Paris, France, registered with the Trade and Commerce Register of Paris under number 491 807 145 ((i), (ii) and (iii) altogether the “Shares”) altogether amounting to four million two hundred and twenty-four thousand five hundred and ninety-six Euros and seventeen Euro cents (EUR 4,224,596.17) and (iv) part of a claim held by WFS Holding I against the Company amounting to two million one hundred and four thousand five hundred and seventy-one Euros and fourteen Euro cents (EUR 2,104,571.14) (the “Claim”), the Shares and the Claim altogether amounting at least to six million three hundred twenty-nine thousand one hundred sixty-seven Euros and thirty-one Euro cents (EUR 6,329,167.31) (the “Contribution”),

It results from a valuation report issued by an independent auditor on September 30, 2015 that:

“Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Shares does not correspond at least in number and nominal value to the 422,459,617 limited shares with a nominal value of EUR 0.01 each to be issued, hence total consideration amounting to EUR 4,224,596.17.

It results from a valuation report issued by the Company on September 30, 2015 that based on the verification carried out as described above, the value of the Contribution may be set at least at six million three hundred twenty-nine thousand one hundred sixty-seven Euros and thirty-one Euro cents (EUR 6,329,167.31).”

Having acknowledged the above described Contribution in kind the General Meeting resolved to accept and to confirm the validity of the subscription and payment.

It results from the valuation report that the aggregate value of the Contribution amounts to at least six million three hundred forty-seven thousand six hundred sixty-seven Euros and thirty-one Euro cents (EUR 6,347,667.31). A copy of the valuation report after ne varietur signature will remain attached hereto for registration purposes.

Second resolution

The general meeting acknowledges the waiver by the other existing shareholder of the Company, i.e. WFS Holding II GP S.à r.l., here represented by Mr. Luís MARQUES GUILHERME, pre-named, by virtue of a proxy granted under private seal, to its preferential right of subscription in relation to the above mentioned capital increase.

Third resolution

As a result of the issue of the new limited shares, the general meeting resolves to amend the article 5 paragraph 1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“The subscribed capital of the Company is set at fifteen million four hundred seventy thousand seven hundred and thirty-six Euros and eleven Euro cents (EUR 15,470,736.11) represented by one (1) unlimited share (action commanditée) and one billion five hundred forty-seven million seventy-three thousand six hundred ten (1,547,073,610) limited shares (actions commanditaires) (jointly the “Shares”), with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each, which have been entirely paid up.”

Fourth resolution

The general meeting resolves to grant full power to the general partner of the Company to act in the name and on behalf of the Company in order to do all acts or things, execute and sign any deed, power of attorney, register, confirmation or any other document as he may consider necessary or desirable in order to register the above increase of share capital of the Company.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons this deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente septembre.

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société WFS Holding Lux S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197678 (ci-après la «Société»), constituée suivant un acte notarié reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 juin 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2071 en date du 13 août 2015 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 23 Septembre 2015, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte et présidée par Monsieur Luís MARQUES GUILHERME, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, (le «Président»).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Fleur MARCHAL, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Secrétaire») L'assemblée générale désigne comme scrutateur Monsieur Kristof JANSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Scrutateur»).

Ces trois personnes constituent le bureau de l'assemblée (le «Bureau»).

Le Bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I- Que l'assemblée générale extraordinaire a pour ORDRE DU JOUR:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de six millions trois cent vingt-neuf mille cent soixante-sept Euros et trente-et-un centimes d'Euros (EUR 6.329.167,31) pour le porter de son montant actuel de neuf millions cent quarante-et-un mille cinq cent soixante-huit Euros et quatre-vingts centimes (EUR 9.141.568,80) représenté par neuf cent quatorze millions cent cinquante-six mille huit cent quatre-vingts (914.156.880) Actions ayant une valeur nominale d'un

centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, au montant de quinze millions quatre cent soixante-dix mille sept cent trente-six Euros et onze centimes d'Euros (EUR 15.470.736,11) représenté par une (1) action commanditée et un milliard cinq cent quarante-sept millions soixante-treize mille six cent dix (1.547.073.610) actions commanditaires, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes;

2. Souscription et paiement des six cent trente-deux neuf cent seize mille sept cent trente-et-un (632.916.731) actions commanditaires;

3. Renonciation de WFS Holding II GP S.à r.l. à son droit préférentiel de souscription conformément aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la «Loi»)

4. Modification de l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société pour refléter l'émission des six cent trente-deux neuf cent seize mille sept cent trente-et-un (632.916.731) actions commanditaires supplémentaires;

5. Autorisation donnée à tout administrateur de la Société et/ou à tout avocat de l'étude Wildgen, Partners in Law, d'agir seul ou conjointement au nom et pour le compte de la Société en vue de procéder à tout acte, exécuter et signer tout acte, procuration, registre, confirmation ou tout autre document que l'administrateur considère nécessaire et utile en vue de l'enregistrement de l'augmentation du capital social de la Société;

6. Divers;

II- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par le Bureau et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte aux fins de l'enregistrement les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par le Bureau et le notaire.

III- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, ont ainsi consenti à la tenue de l'assemblée dans un bref délai.

IV- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale après avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six millions trois cent vingt-neuf mille cent soixante-sept Euros et trente et un centimes d'Euros (EUR 6.329.167,31) pour le porter de son montant actuel de neuf millions cent quarante et un mille cinq cent soixante-huit Euros et quatre-vingts centimes (EUR 9.141.568,80) trente représenté par neuf cent quatorze millions cent cinquante-six mille huit cent quatre-vingts (914.156.880) Actions, chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01), au montant de quinze millions quatre cent soixante-dix mille sept cent trente-six Euros et onze centimes d'Euros (EUR 15.470.736,11) représenté par une (1) action commanditée et un milliard cinq cent quarante-sept millions soixante-treize mille six cent dix (1.547.073.610) actions commanditaires, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, bénéficiant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et libération

Intervient alors Monsieur Luis MARQUES GUILHERME, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire spécial dûment nommé de WFS Holding I S.à r.l, une société constituée et existante sous les lois du Grand-duché du Luxembourg, dont le siège social est sis au 69, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197064 ("WFS Holding I"), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ledit mandataire déclare souscrire au nom et pour le compte de la prénommée WFS Holding I six cent trente-deux millions neuf cent seize mille sept cent trente et un (632.916.731) nouvelles actions commanditaires ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, et de procéder à la libération de toutes ces nouvelles actions par un apport en nature, comprenant (i) 194.890 actions qu'elle détient dans le capital de la société WFS Management 2 SAS, une société par actions simplifiée française constituée et organisée sous le droit français, ayant son siège social au 9, rue de Grenelle, 75007 Paris, France, enregistré avec le registre de commerce de Paris sous le numéro 492 365 515 («WFS 2»), (ii) 24.994 actions qu'elle détient dans le capital de la société WFS Management 3 SAS, une société par actions simplifiée française constituée et organisée sous le droit français, ayant son siège social au 9, rue de Grenelle, 75007 Paris, France, enregistré avec le registre de commerce de Paris sous le numéro 492 363 296 («WFS 3»), (iii) 154.944 actions qu'il détient dans le capital de la société WFS Global Holding une société par actions simplifiée française constituée et organisée sous le droit français, ayant son siège social au 9, rue de Grenelle, 75007 Paris, France, enregistré avec le registre de commerce de Paris sous le numéro 491 807 145, ((i), (ii) et (iii) ci-après dénommées les «Actions») s'élevant à quatre millions deux cent vingt-quatre mille cinq cent quatre-vingt-seize Euros dix-sept centimes d'Euros EUR 4.224.596,17 et (iv) une partie d'un droit à recevoir détenu par WFS Holding I envers la Société s'élevant à deux millions cent quatre mille cinq cent soixante et onze Euros et quatorze centimes d'Euros EUR 2,104,571.14 (le «Droit à Recevoir»), les Actions et le Droit à

Recevoir s'élevant au moins à six millions trois cent vingt-neuf mille cent soixante-sept Euros et trente et un centimes d'Euros (EUR 6.329.167,31) (la «Contribution»).

Il résulte d'un rapport d'évaluation émis par un commissaire aux comptes en date du 30 septembre 2015 que:

«Sur base du travail effectué et décrit ci-dessus, rien n'a été porté à notre attention qui nous mène à croire que la valeur des Actions ne correspond pas au moins en nombre et en valeur nominale aux 422.459.617 actions limitées ayant une valeur nominale de 0,01 EUR chacune à émettre, donc au total un montant de EUR 4.224.596,17.»

Il résulte d'un rapport d'évaluation émis par la Société en date du 30 septembre 2015 que:

«Basé sur la vérification effectuée comme décrit ci-dessus, la valeur de la Contribution peut être fixé à au moins six millions trois cent vingt-neuf mille cent soixante-sept Euros et trente et un centimes d'Euros (EUR 6.329.167,31).»

Ayant pris connaissance de la Contribution décrite ci-dessus, l'assemblée générale décide d'accepter et confirme la validité de la souscription et du paiement.

Il résulte du rapport d'évaluation que le montant total de la Contribution s'élève à au moins six millions trois cent vingt-neuf mille cent soixante-sept Euros et trente et un centimes d'Euros (EUR 6.329.167,31). Une copie du rapport d'évaluation après avoir été signés in varietur resteront annexés aux fins d'enregistrement.

Deuxième résolution

L'assemblée générale prend acte de la renonciation de la part de l'autre actionnaire existant de la Société, savoir WFS Holding II GP S.à r.l., ici représentée par Monsieur Luís MARQUES GUILHERME, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, à son droit préférentiel de souscription en relation avec l'augmentation de capital susmentionnée.

Troisième résolution

En conséquence de l'émission des nouvelles actions commanditaires, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société qui devra en conséquence être lu comme suit:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à quinze millions quatre cent soixante-dix mille sept cent trente-six Euros et onze centimes d'Euros (EUR 15.470.736,11) représenté par une (1) action commanditée et un milliard cinq cent quarante-sept millions soixante-treize mille six cent dix (1.547.073.610) actions commanditaires, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) par action (ensemble les «Actions»), qui ont été intégralement libérées.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'autoriser l'administrateur de la Société d'agir au nom et pour le compte de la Société en vue de procéder à tout acte, exécuter et signer tout acte, procuration, registre, confirmation ou tout autre document qu'il considère nécessaire et utile en vue de l'enregistrement de l'augmentation du capital social de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et, à la requête des mêmes comparants, qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. M. GUILHERME, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 06 octobre 2015. 2LAC/2015/22293. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 09 octobre 2015.

Référence de publication: 2015168111/247.

(150185366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Valbach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 67.117.

Il est porté à la connaissance de qui de droit que Monsieur Luigi Maula, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, est nommé représentant permanent de Lux Business Management Sàrl en remplacement de Monsieur Christian KNAUFF qui occupait jusqu'alors cette fonction, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 29 Septembre 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015168083/14.

(150184798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Vector International Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 78.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 190.839.

—
In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth day of September,
before us, Maître Marc Loesch, notary with offices in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg),
there appeared:

Darby Converging Europe Fund III (SCS) SICAR, a société en commandite simple incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the companies register of Luxembourg under number B 164443, acting through its general partner, Darby Converging Europe Fund III Management, a Luxembourg société à responsabilité limitée registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 164274 (the "Sole Shareholder"),

represented by Mr Frank Stolz-Page, residing professionally in Mondorfles- Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

pursuant to a power of attorney under private seal given on 18 September 2015, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the holder and the undersigned notary, will be appended to the present instrument for the purpose of registration.

The Sole Shareholder declared that it currently holds all the shares issued in Vector International Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Pierre Probst, notary residing in Ettelbruck, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 3357 on 12 November 2014, having a share capital of EUR 12,500.-, with registered office at 15 rue Edward Steichen, L- 2540 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 190839 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have not yet been amended.

The Sole Shareholder, represented as stated above, recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Creation of ten (10) new classes of shares, namely Class A, Class B, Class C, Class D, Class E, Class F, Class G, Class H, Class I, Class J, and a share premium account as well as a capital contribution account (compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres") for each of such classes of shares in accordance with such terms and conditions as set forth in the amended and restated articles of association of the Company as attached to the powers of attorney relating to the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company resolving upon this agenda and as to be adopted pursuant to the resolution on item 4 of this agenda;

2. Reclassification of the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company into one thousand two hundred fifty (1,250) class A shares, one thousand two hundred fifty (1,250) class B shares, one thousand two hundred fifty (1,250) class C shares, one thousand two hundred fifty (1,250) class D shares, one thousand two hundred fifty (1,250) class E shares, one thousand two hundred fifty (1,250) class F shares, one thousand two hundred fifty (1,250) class G shares, one thousand two hundred fifty (1,250) class H shares, one thousand two hundred fifty (1,250) class I shares and one thousand two hundred fifty (1,250) class J shares, each share with a par value of one euro (EUR 1.-);

3. Increase of the Company's share capital by an amount of sixty-six thousand euros (EUR 66,000.-) to an amount of seventy-eight thousand five hundred euros (EUR 78,500.-) by the issue of (i) six thousand six hundred (6,600) class A shares, (ii) six thousand six hundred (6,600) class B shares, (iii) six thousand six hundred (6,600) class C shares, (iv) six thousand six hundred (6,600) class D shares, (v) six thousand six hundred (6,600) class E shares, (vi) six thousand six hundred (6,600) class F shares, (vii) six thousand six hundred (6,600) class G shares, (viii) six thousand six hundred (6,600) class H shares, (ix) six thousand six hundred (6,600) class I shares, and (x) six thousand six hundred (6,600) class J shares, being a total of sixty-six thousand (EUR 66,000) new shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, for an aggregate subscription price of six million two hundred fifty-eight thousand six hundred seventy euros (EUR 6,258,670.-) by contribution in kind in such proportion as set forth in the table hereafter; allocation of an amount equal to the nominal value of the new shares issued to the share capital account of the Company and allocation of the balance to the share premium account of the Company;

Shareholder of the Company	Subscription price	New shares	Share premium
Darby Converging Europe Fund III (SCS) SICAR	EUR 6,258,670.-	66,000	EUR 6,192,670.-
TOTAL	EUR 6,258,670.-	66,000	EUR 6,192,670.-

4. Amendment and restatement of the Company's articles of association so as to reflect the resolutions to be adopted under the above items; and

5. Miscellaneous.

The Sole Shareholder hereby requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to create ten (10) new classes of shares, namely Class A, Class B, Class C, Class D, Class E, Class F, Class G, Class H, Class I, Class J, and a share premium account as well as a capital contribution account (compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres") for each of such classes of shares in accordance with such terms and conditions as set forth in the amended and restated articles of association of the Company to be adopted under item 4 of the above agenda.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to reclassify the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company into one thousand two hundred fifty (1,250) class A shares, one thousand two hundred fifty (1,250) class B shares, one thousand two hundred fifty (1,250) class C shares, one thousand two hundred fifty (1,250) class D shares, one thousand two hundred fifty (1,250) class E shares, one thousand two hundred fifty (1,250) class F shares, one thousand two hundred fifty (1,250) class G shares, one thousand two hundred fifty (1,250) class H shares, one thousand two hundred fifty (1,250) class I shares and one thousand two hundred fifty (1,250) class J shares, each share with a par value of one euro (EUR 1.-).

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of sixty-six thousand euros (EUR 66,000.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) to an amount of seventy-eight thousand five hundred euros (EUR 78,500.-) by the issue of (i) six thousand six hundred (6,600) class A shares, (ii) six thousand six hundred (6,600) class B shares, (iii) six thousand six hundred (6,600) class C shares, (iv) six thousand six hundred (6,600) class D shares, (v) six thousand six hundred (6,600) class E shares, (vi) six thousand six hundred (6,600) class F shares, (vii) six thousand six hundred (6,600) class G shares, (viii) six thousand six hundred (6,600) class H shares, (ix) six thousand six hundred (6,600) class I shares, and (x) six thousand six hundred (6,600) class J shares, being a total of sixty-six thousand (66,000) new shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, for an aggregate subscription price of six million two hundred fifty-eight thousand six hundred seventy euros (EUR 6,258,670.-) by a contribution in kind consisting of a due, definite and payable claim (the "Claim") in an aggregate principal amount of six million two hundred fifty-eight thousand six hundred seventy euros (EUR 6,258,670.-) that the Sole Shareholder holds against the Company (the "Contribution in Kind") in such proportions as set forth in the table hereafter:

Shareholder of the Company	Subscription price	New shares	Share premium
Darby Converging Europe Fund III (SCS) SICAR	EUR 6,258,670.-	66,000	EUR 6,192,670.-
TOTAL	EUR 6,258,670.-	66,000	EUR 6,192,670.-

Subscription - Payment

Thereupon Darby Converging Europe Fund III (SCS) SICAR, prenamed, represented as above stated, acting in the capacity of subscriber (the "Subscriber"), declares to subscribe to the sixty-six thousand (66,000) new shares issued, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to make payment in full of the nominal value of each of such new shares together with an aggregate share premium of six million one hundred ninety-two thousand six hundred seventy euros (EUR 6,192,670.-) by a way of the Contribution in Kind (as set forth above).

The valuation of the Contribution in Kind has been evidenced by a declaration of the Company, the conclusion of which reads as follows:

"In view of the above, the Company believes that the value of the Contribution in Kind amounts to EUR 6,258,670.- and is at least equal to the value of the 66,000 new shares to be issued by the Company together with the payment of a share premium in an amount of EUR 6,192,670.- in consideration thereof."

The Sole Shareholder irrevocably and unconditionally waives, releases and discharges the Company from all its obligations and liabilities towards it in respect of the Claim so contributed.

The Subscriber, acting through its attorney-in-fact, stated that that there exist no impediments to the transferability to the Company of the Claim and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Claim contributed in kind to the Company.

Proof of payment has been provided to the undersigned notary who states that the conditions set forth in Article 183 of the Act have been fulfilled and expressly testifies to the fulfilment of these conditions.

Forth resolution

The Shareholder resolved to amend and restate the Company's articles of association so as to reflect the above resolutions, such articles of association to read as follows:

Part I. Corporate form and name, Registered office, Corporate purpose and term of existence

Art. 1. Corporate Form and Name. The original subscriber(s) and all who may subsequently acquire the shares hereafter issued hereby establish a company which takes the form of a private limited-liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Act"), Article 1832 of the Civil Code, as amended, and the present articles of association (the "Articles").

The Company is incorporated under the name "Vector International Investments S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Company's Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to transfer the Company's registered office to any other location in the City of Luxembourg.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may resolve to establish branches or other places of business in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Should extraordinary political, economic or social developments occur or become imminent which are liable to interfere with the Company's normal activities at its registered office or hinder communications within that office or between that office and persons abroad, the Manager or, as the case may be, the Board of Managers may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of such extraordinary circumstances. Such temporary measures will not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office abroad, will remain governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Purpose. The purpose of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of stakes, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such shareholdings.

This includes without limitation the investment in, acquisition and disposal of, grant or issuance (without a public offering) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes, debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, shares of capital stock, limited partnership interests, limited-liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, as well as obligations (including without limitation synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable asset in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security as well as any form of indemnity, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including without limitation the extension of advances, loans, money deposits and credit as well as the provision of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same type of assistance to undertakings that form part of the same group to which the Company belongs or to third parties, provided that doing so is in the Company's interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial transactions and engage in such other activities as it deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of its corporate purpose.

Notwithstanding the foregoing, the Company shall not enter into any transaction that would cause it to be engaged in a regulated activity or one that requires the Company to have a licence.

Art. 4. Term of Existence. The Company is incorporated for an unlimited term of existence.

Part II. Share capital and shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at seventy-eight thousand five hundred euros (EUR 78,500.-), divided into seventy-eight thousand five hundred (78,500) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, as follows:

- seven thousand eight hundred fifty (7,850) class A shares (the "Class A Shares"), all subscribed and fully paid up;
- seven thousand eight hundred fifty (7,850) class B shares (the "Class B Shares"), all subscribed and fully paid up;
- seven thousand eight hundred fifty (7,850) class C shares (the "Class C Shares") all subscribed and fully paid up;
- seven thousand eight hundred fifty (7,850) class D shares (the "Class D Shares"), all subscribed and fully paid up;
- seven thousand eight hundred fifty (7,850) class E shares (the "Class E Shares"), all subscribed and fully paid up;
- seven thousand eight hundred fifty (7,850) class F shares (the "Class F Shares"), all subscribed and fully paid up;

- seven thousand eight hundred fifty (7,850) class G shares (the “Class G Shares”), all subscribed and fully paid up;
- seven thousand eight hundred fifty (7,850) class H shares (the “Class H Shares”), all subscribed and fully paid up;
- seven thousand eight hundred fifty (7,850) class I shares (the “Class I Shares”), all subscribed and fully paid up; and
- seven thousand eight hundred fifty (7,850) class J shares (the “Class J Shares”), all subscribed and fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles or by the Act.

In addition to the share capital, a premium account and/or a capital contribution account (Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres) for each class of shares may be set up. The Company may use the amount held in the premium account and/or the capital contribution account (as applicable) to redeem its shares, set off net losses, and make distributions to shareholders or it can allocate the funds to the Legal Reserve.

Art. 6. Shares.

6.1. Shares

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and of the resolutions validly adopted by the shareholder (s).

6.2. Subscription and Transfer of Shares

Any shareholder who subscribes to or otherwise acquires shares must acquire a proportionate amount of each class of shares issued and then outstanding.

When the Company is composed of a sole shareholder, subject to the limitations contained in this Article 6.2, the sole shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, subject to the limitations contained in this Article 6.2, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the Company's share capital.

Without prejudice to the right of the Company to repurchase a whole class of its own shares followed by their immediate cancellation pursuant to Article 6.5, and notwithstanding any other provision herein, no shareholder shall sell or otherwise transfer its shares of any class to any person without concurrently selling or otherwise transferring to such person the transferring shareholder's proportionate interest in each other class of shares then held by the transferring shareholder.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 190 of the Act and 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.3. Profit Sharing

The profits which the Company may decide to distribute shall be applied as described in Article 24 in any year in which the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders resolves to make any distribution of dividends.

6.4. Voting rights

Each share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

6.5. Repurchase of Shares

The classes of shares may be repurchased and then cancelled, in whole but not in part, as may be determined from time-to-time by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers and approved by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the Class A Shares. In the case of any repurchase and cancellation of a whole class of shares, such repurchase and cancellation of shares shall be made in the following order:

- (i) Class J Shares;
- (ii) Class I Shares;
- (iii) Class H Shares;
- (iv) Class G Shares;
- (v) Class F Shares;
- (vi) Class E Shares;
- (vii) Class D Shares;
- (viii) Class C Shares; and
- (ix) Class B Shares.

In the event of a repurchase followed by the cancellation of a whole class of shares (in the order provided for above), each such class of shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such class of shares) to the Total Cancellation Amount as is determined by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers and approved by the sole shareholder

or, as the case may be, the general meeting of shareholders with respect to the class of shares to be redeemed, and the holders of shares of the repurchased and cancelled class shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class of shares held by them and cancelled. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may allot any share premium available as shown in the Interim Accounts to the share class to be redeemed. The Total Cancellation Amount may be paid in cash, in kind or by means of set off.

The Company may repurchase its shares as provided herein only to the extent not otherwise provided by Law.

Art. 7. Capital Increases and Reductions. The issued share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Act for any amendment of the Articles, provided that (i) any reduction in the issued share capital of the Company shall be permitted only in accordance with the repurchase and cancellation procedures of Article 6.5; (ii) any increase in the issued capital (a) shall be made proportionately to each class of shares then outstanding and (b) must result in each shareholder holding a proportionate part of each class of shares then outstanding; (iii) any subdivision of a class of shares into new classes of shares must result in each shareholder of the former undivided class of shares holding a proportionate part of each new subdivided class of shares; and (iv) any combination or aggregation of classes of shares into a new class of shares must result in each shareholder of the former classes of shares holding a proportionate part of the new, combined class of shares.

Part III. Management, The board of managers and auditors

Art. 8. Management. The Company shall be managed by one or more managers, who need not be shareholders in the Company (the "Manager(s)"). If several Managers are appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, which will determine their number, remuneration and the duration of their term of office. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to appoint Class A and Class B Managers.

Even after the end of their term of office, the Manager(s) shall not disclose information that could be detrimental to the Company's interests, except when disclosure is required by law.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers. If the Company has a single Manager, the latter will exercise the powers granted by the Act to the Board of Managers.

The Board of Managers may appoint a chairperson (the "Chair") from amongst its members. It may also appoint a secretary, who do not need to be a Manager, to keep minutes of meetings of the Board of Managers and of the shareholder (s).

The Board of Managers will meet further to a notice sent by the Chair or at the request of any Manager. The Chair (if any) will preside over all meetings of the Board of Managers. In the Chair's absence, the Board of Managers may appoint any Manager as pro tempore chair by a majority vote of those present or represented at the relevant meeting.

Except in urgent cases or with the prior consent of all those entitled to attend the meeting, at least twenty-four hours' written notice of a Board meeting must be given. Any such notice shall specify the place, date, time and agenda of the meeting.

The abovementioned notice requirement may be waived unanimously in writing by all Managers, either at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at a time and place previously approved by the Board of Managers.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or another location indicated in the notice.

A Manager may appoint in writing another Manager to represent him/her at any meeting of the Board of Managers.

The quorum required for meetings of the Board of Managers shall be the presence or representation of a majority of Managers holding office.

Decisions shall be taken by a majority of the votes cast by those Managers present or represented at the meeting. In the event of a tie, the Chair shall cast the deciding vote.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other means of communication allowing several persons to communicate simultaneously with each other. Such methods of participation are considered equivalent to physical presence at the meeting.

A written decision signed by all Managers is proper and valid as if it had been adopted at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such a decision can be enacted either in a single document or in several documents with the same content, each signed by one or more Managers.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of meetings of the Board of Managers or, as the case may be, written decisions taken by the sole Manager, shall be signed by the Chair of the meeting or, as the case may be, the sole Manager. Any proxies shall remain appended thereto.

Copies of or extracts from the minutes or decisions shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, the Chair of the Board of Managers or by any two Managers

Art. 11. General Powers of the Managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers has the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administration or disposal which are necessary or useful to accomplish the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Act to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders can be exercised by the Manager or the Board of Manager, as the case may be.

Art. 12. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special duties on any member(s) of the Board of Managers or any other person(s), who do not need to be a Manager or a shareholder of the Company, acting alone or jointly, under such terms as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also establish one or more advisory committees and determine their composition and purpose to the extent permitted by law.

Art. 13. Representation of the Company. If only one Manager has been appointed, the Company will be bound towards third parties by the signature of that Manager or by the joint or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

If the Company is managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two (2) Managers or by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

Notwithstanding the foregoing, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or more Class A Managers and one or more Class B Managers, the Company will be bound to third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory authority, within the limits of such authority.

Art. 14. Conflicts of Interest. No contract or transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated solely due to the fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including without limitation any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of, that other company or firm. Except as otherwise provided herein, any duly authorised representative of the Company, including without limitation any Manager, who serves as a duly authorised representative of another company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, for that sole reason, automatically be prevented from taking part in the deliberations and acting on any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the foregoing, in the event a Manager has a personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, s/he shall inform the Board of Managers thereof and shall not deliberate or vote on the transaction. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, shall be notified of the transaction and the Manager's interest therein. When the Company has only a single Manager, any transaction to which the Company is a party and in which the sole Manager has a personal interest that conflicts with the Company's interest therein, other than those falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, must be approved by the sole shareholder.

Art. 15. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and the latter's heirs, executors and administrators for expenses reasonably incurred in connection with any action, lawsuit or proceedings to which the Manager may be made a party by reason of being or having been a Manager or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which the Manager is not entitled to be indemnified, except for actions, lawsuits or proceedings in relation to matters for which the Manager is held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters in relation to which the Company has been advised by its legal counsel that the Manager did not commit a breach of his or her duties. This right to indemnification is without prejudice to any other rights to which the relevant person may be entitled.

Art. 16. Audit. Unless the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Act, the supervision of the Company's operations may be, or shall be if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors, who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of statutory or independent auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor, and the duration of their term of office. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-appointed at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Part IV. Meetings of shareholders

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the Company's registered office or at any other location specified in the notice of the meeting, on the second Friday of May of each year, at 11 a.m. If this date is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held the next business day.

Art. 18. Other General Meetings of Shareholders. The Manager or the Board of Manager, as the case may be, the auditor (s), if any, or shareholders holding more than half the Company's share capital can call other general meetings of shareholders in accordance with the requirements of the Act.

If the Company has less than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not mandatory and the shareholders may vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if so required by an event of force majeure, in the opinion of the Manager or the Board of Managers, as the case may be.

Art. 19. Powers of the General Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders represents the totality of the Company's shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers reserved to it by the Act and these Articles.

Art. 20. Procedure and Voting. The general meeting of shareholders will meet further to a notice sent by the sole Manager or the Board of Managers, as the case may be, the auditor(s), if any, or shareholders holding more than half the Company's share capital, which meets the requirements of the Act and these Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all shareholders are present or represented at a general meeting and state that they have been informed of the agenda, the meeting may be held without notice.

A shareholder may appoint in writing, pdf via email or by fax a proxy holder, who do not need to be a shareholder, to represent him or her at a meeting.

One or more shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, videoconference or any similar means of communication enabling several persons to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

The Chair of the Board of Managers or, in the Chair's absence, any other person appointed by the general meeting of shareholders shall preside over the meeting.

The chairperson of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or more returning officer(s).

The chairperson of the general meeting of shareholders, together with the secretary and the returning officer(s), shall form the bureau of the meeting.

An attendance list indicating the name of each shareholder, the number of shares held and, if applicable, the name of the shareholder's representative, shall be drawn up and signed by the members of the bureau or, as the case may be, their representatives.

Each share carries one vote, except as otherwise provided for by the Act.

Except as otherwise required by the Act or these Articles, any amendment to the present Articles must be approved by (i) a majority of the shareholders in numerical terms and (ii) representing three-quarters of the share capital.

Except as otherwise required by the Act or these Articles, all other resolutions must be approved by shareholders representing more than half the share capital. If the required quorum is not met at the first meeting, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions adopted by a majority of the votes cast, regardless of the percentage of share capital represented.

Art. 21. Minutes of Shareholder Meetings. Written decisions of the sole shareholder or the minutes of general meetings of shareholders, as the case may be, shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, the bureau.

Copies of or extracts from the decisions of the sole shareholder or, as the case may be, minutes of the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or the Chair of the Board of Managers or any two Managers, as the case may be.

Part V. Financial year and allocation of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year starts to run on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 23. Approval of the Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall prepare the Company's annual accounts in accordance with the Act

and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his/her representative may inspect the annual accounts at the Company's registered office, as provided by the Act.

Art. 24. Allocation of Profit. Five percent (5%) of the Company's net annual profit shall be allocated each year to the reserve required by the Act (the "Legal Reserve"), until this reserve reaches ten percent (10%) of the Company's subscribed capital.

After allocation to the Legal Reserve, the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholders as set forth hereafter.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class I Shares, and then,
- the holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by alphabetical order, e.g., initially the Class J Shares) have been repurchased and then cancelled in accordance with Article 6.5 hereof at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g., initially the Class I Shares) at the time of any dividend distribution. Such immediately preceding outstanding class of shares (e.g. initially the Class I Shares) will however no longer entitle its holders to receive any Class of Shares Preferred Dividends Entitlement upon such shares becoming the new last outstanding class of shares.

Art. 25. Interim Dividends. The manager or the board of managers, as the case may be, is authorised to pay interim dividends, provided interim financial statements have been drawn up showing that the Company has sufficient funds to make such a distribution and always in compliance with the provisions of article 24 above.

Part VI. Dissolution and liquidation

Art. 26. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved pursuant to a decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, approved by the same quorum and majority required to amend these Articles, unless otherwise provided by the Act.

If the Company is dissolved, liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be natural persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will also determine their powers and compensation.

After settling all outstanding debts and liabilities, including taxes and liquidation costs, the remaining net assets of the Company shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions in Article 24 hereof.

Part VII. Applicable law

Art. 27. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be settled in accordance with the applicable law.

Part VIII. Definitions

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders would have been entitled to dividend distributions according to the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the laws of the Grand Duchy of Luxembourg or the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without, for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR) + PD$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves (including the share premium reserve)

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the laws of the Grand Duchy of Luxembourg or the Articles.

PD = the unpaid Classes of Shares Preferred Dividends Entitlements for the current or previous years.

Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the class of shares to be repurchased and cancelled by the number of shares in issue in such class of shares.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company under Luxembourg GAAP as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of a class of shares.

Legal Reserve has the meaning given to it in article 24.

Total Cancellation Amount means the amount determined by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, approved by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount shall be lower or equal to the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant class of shares unless otherwise resolved by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately four thousand seven hundred euro (EUR 4,700.-).

Declaration

The undersigned notary is proficient in English and states herewith that on request of the above appearing persons' proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons' proxy holder and in case of any discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing persons' proxy holder, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the date stated at the beginning of this document.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-cinquième jour du mois de septembre.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Darby Converging Europe Fund III (SCS) SICAR, une société en commandite simple constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164443, agissant par l'intermédiaire de son commandité, Darby Converging Europe Fund III Management, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164274 (l'"Associé Unique"),

représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 18 septembre 2015, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

L'Associé Unique a déclaré qu'il détient actuellement la totalité des actions émises par Vector International Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg par un acte de Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbruck, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 3357 le 12 novembre 2014, ayant un capital social de EUR 12.500,- et son siège social au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce de Luxembourg sous le numéro B 190839 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare avoir été entièrement informé des résolutions devant être adoptées sur la base de l'agenda suivant:

Agenda

1. Création de dix (10) nouvelles classes de parts sociales, à savoir Classe A, Classe B, Classe C, Classe D, Classe E, Classe F, Classe G, Classe H, Classe I, Classe J, et un compte de prime d'émission ainsi qu'un compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres" pour chacune de ces classes de parts sociales conformément aux conditions générales telles que stipulées dans les statuts de la Société tels que modifiés et mis à jour tels qu'annexés à la procuration et tels qu'adoptés conformément à la résolution du point 4 du présent ordre du jour;

2. Reclassification des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société existantes en mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe A, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe B, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe C, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe D, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe E, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe F, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe G, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe H, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe I, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe J, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-);

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de soixante-six mille euros (EUR 66.000,-) à un montant de soixante-dix-huit mille cinq cents euro (EUR 78.500,-) par l'émission de (i) six mille six cents (6.600) parts sociales de classe A, (ii) six mille six cents (6.600) parts sociales de classe B, (iii) six mille six cents (6.600) parts sociales de classe C, (iv) six mille six cents (6.600) parts sociales de classe D, (v) six mille six cents (6.600) parts sociales de classe E, (vi) six mille six cents (6.600) parts sociales de classe F, (vii) six mille six cents (6.600) parts sociales de classe G, (viii) six mille six cents (6.600) parts sociales de classe H, (ix) six mille six cents (6.600) parts sociales de classe I, (x) six mille six cents (6.600) parts sociales de classe J, pour un total de soixante-six mille (66.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune pour un montant total de souscription de six million deux cent cinquante-huit mille six cent soixante-dix euros (EUR 6.258.670,-) par un apport en nature telle qu'établie dans le tableau ci-après; allocation d'un montant égal à la valeur nominale des nouvelles parts sociales au compte du capital social de la Société et allocation de la différence au compte de prime d'émission de la Société;

Associés de la Société	Prix de souscription	Nouvelles parts sociales	Prime d'émission
Darby Converging Europe Fund III (SCS) SICAR	EUR 6.258.670,-	66.000	EUR 6.192.670,-
TOTAL	EUR 6.258.670,-	66.000	EUR 6.192.670,-

4. Modification et refonte des statuts de la Société afin d'y refléter les résolutions qui seront adoptées selon les points ci-dessus; et

5. Divers.

L'Associé Unique représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de créer dix (10) nouvelles classes de parts sociales, à savoir Classe A, Classe B, Classe C, Classe D, Classe E, Classe F, Classe G, Classe H, Classe I, Classe J, et un compte de prime d'émission ainsi qu'un compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres" pour chacune de ces classes de parts sociales conformément aux conditions générales telles que stipulées dans les statuts de la Société tels que modifiés et mis à jour tels qu'annexés à la procuration et tels qu'adoptés conformément à la résolution du point 4 du présent ordre du jour.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de reclasser les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société existantes en mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe A, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe B, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe C, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe D, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe E, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe F, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe G, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe H, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe I, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe J, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante-six mille euros (EUR 66.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de soixante-dix-huit mille cinq cents euros (EUR 78.500,-) par l'émission de (i) six mille six cents (6.600) parts sociales de classe A, (ii) six mille six cents (6.600) parts sociales de classe B, (iii) six mille six cents (6.600) parts sociales de classe C, (iv) six mille six cents (6.600) parts sociales de classe D, (v) six mille six cents (6.600) parts sociales de classe E, (vi) six mille six cents (6.600) parts sociales de classe F, (vii) six mille six cents (6.600) parts sociales de classe G, (viii) six mille six cents (6.600) parts sociales de classe H, (ix) six mille six cents (6.600) parts sociales de classe I, (x) six mille six cents (6.600) parts sociales de classe J, pour un total de soixante-six mille (66.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune pour un prix total de souscription de six millions deux cent cinquante-huit mille six cent soixante-dix euros (EUR 6.258.670,-) par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible (la "Créance") d'un montant principal total de six millions deux cent cinquante-huit mille six cent soixante-dix euros (EUR 6.258.670,-) que l'Associé Unique détient à l'égard de la Société ("Apport en Nature") tel qu'établi dans le tableau ci-après:

Associés de la Société	Prix de souscription	Nouvelles parts sociales	Prime d'émission
Darby Converging Europe Fund III (SCS) SICAR	EUR 6.258.670,-	66.000	EUR 6.192.670,-
TOTAL	EUR 6.258.670,-	66.000	EUR 6.192.670,-

Souscription - Paiement

Darby Converging Europe Fund III (SCS) SICAR, prénommée, représentée comme mentionné ci-dessus, agissant en qualité de souscripteur (le "Souscripteur"), déclare souscrire aux soixante-six mille (66.000) nouvelles parts sociales émises, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et payer intégralement la valeur nominale de chacune des nouvelles parts sociales conjointement avec une prime d'émission d'un montant total de six millions cent quatre-vingt-douze mille six cent soixante-dix euros (EUR 6.192.670,-) par voie d'un Apport en Nature (tel qu'indiqué ci-dessus).

L'évaluation de l'Apport en Nature a été constatée par une déclaration de la Société, dont la conclusion se lit comme suit:

"Conformément à ce qui précède, la Société estime que la valeur de l'Apport en Nature s'élève à EUR 6.258.670,- et que celle-ci est au moins égal à la valeur des 66.000 nouvelles parts sociales devant être émises par la Société conjointement avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 6.192.670,- en contrepartie".

L'Associé Unique renonce irrévocablement et sans réserve, libère et décharge la Société de toutes ses obligations et responsabilités envers lui en ce qui concerne la Créance apportée.

Le Souscripteur, agissant par l'intermédiaire de son mandataire, a déclaré qu'il n'existe pas d'obstacle à la cessibilité de la Créance à la Société et que des instructions valables ont été données afin de procéder à toutes les notifications, enregistrements ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de la Créance apportée en nature à la Société.

La preuve du paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées et atteste expressément de la réalisation de ces conditions.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et de refondre les statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus, qui auront désormais la teneur suivante:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "Vector International Investments S.à r.l."

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg - Ville. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand- Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatifs à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société s'élève à soixante-dix-huit mille cinq cents euros (EUR 78.500,-) divisé en soixante-dix-huit mille cinq cents (78.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, comme suit:

- sept mille huit cent cinquante (7.850) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A") entièrement souscrites et libérées;
- sept mille huit cent cinquante (7.850) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B") entièrement souscrites et libérées;
- sept mille huit cent cinquante (7.850) parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C") entièrement souscrites et libérées;
- sept mille huit cent cinquante (7.850) parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de Classe D") entièrement souscrites et libérées;
- sept mille huit cent cinquante (7.850) parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de Classe E") entièrement souscrites et libérées;
- sept mille huit cent cinquante (7.850) parts sociales de classe F (les "Parts Sociales de Classe F") entièrement souscrites et libérées;
- sept mille huit cent cinquante (7.850) parts sociales de classe G (les "Parts Sociales de Classe G") entièrement souscrites et libérées;
- sept mille huit cent cinquante (7.850) parts sociales de classe H (les "Parts Sociales de Classe H") entièrement souscrites et libérées;
- sept mille huit cent cinquante (7.850) parts sociales de classe I (les "Parts Sociales de Classe I") entièrement souscrites et libérées;
- sept mille huit cent cinquante (7.850) parts sociales de classe J (les "Parts Sociales de Classe J") entièrement souscrites et libérées.

Les droits et obligations attachés aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou disposition contraire de la Loi.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission et / ou un compte d'apport (Compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres») peuvent être créé(s) pour chaque classe de parts sociales. La Société peut utiliser les montants présents sur le compte de prime d'émission et / ou le compte d'apport en capital (le cas échéant) afin de racheter ses parts sociales, purger ses pertes, et effectuer des distributions aux associés ou allouer ces fonds à la Réserve Légale.

Art. 6. Parts Sociales.

6.1. Parts Sociales

Chaque part sociale est indivisible dans la mesure où la Société est concernée.

Les copropriétaires de parts sociales doivent se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux résolutions adoptées par le(s) associé(s).

6.2. Souscription et Transfert de Parts Sociales

Tout associé ayant souscrit ou ayant fait l'acquisition d'une autre manière de parts sociales doit acquérir une quantité proportionnelle de chaque classe de parts sociales émises et en circulation.

Lorsque la Société se compose d'un seul associé, sous réserve des limitations contenues dans cet article 6.2, le seul associé peut librement transférer ses parts sociales.

Lorsque la Société est composée de plusieurs associés, sous réserve des limitations contenues dans cet article 6.2, les parts sociales pourront être librement transférées entre associés, mais ces parts sociales ne peuvent être transférées à des non-associés qu'avec l'autorisation d'une majorité d'associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

Sans préjudice du droit de la Société de racheter une classe entière de ses propres parts sociales suivi de leurs annulations immédiates conformément à l'Article 6.5, et nonobstant toute autre disposition des présentes, aucun associé ne peut vendre ou autrement transférer ses parts sociales, peu importe la classe, à une personne sans en même temps vendre ou transférer à cette personne la quote-part que cet associé-cédant détient dans les autres classes de parts sociales.

Le transfert des parts sociales doit être constaté par un acte notarié ou par un contrat sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par la Société, en vertu de l'article 190 de la Loi et 1690 du Code civil luxembourgeois.

6.3. Partage des bénéfices

Les bénéfices que la Société peut décider de distribuer doivent être calculés tel que décrit à l'article 24 dans l'année où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de procéder à une distribution de dividendes.

6.4. Droits de vote

Chaque part sociale donne droit à son détenteur à un vote pour tous les sujets sur lesquels les associés ont le droit de vote.

6.5. Rachat de parts sociales

Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat suivi de la suppression d'une classe de parts sociales, en tout ou partie, tels que déterminés le cas échéant par le Gérant ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance, et approuvé par l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés, étant précisé que la Société ne peut acheter et supprimer à aucun moment les Parts Sociales de Classe A. Dans le cas d'un rachat et d'une suppression d'une classe de parts sociales entière, un tel rachat et une telle suppression auront lieu dans l'ordre suivant:

- (i) Parts Sociales de Classe J;
- (ii) Parts Sociales de Classe I;
- (iii) Parts Sociales de Classe H;
- (iv) Parts Sociales de Classe G;
- (v) Parts Sociales de Classe F;
- (vi) Parts Sociales de Classe E;
- (vii) Parts Sociales de Classe D;
- (viii) Parts Sociales de Classe C; et
- (ix) Parts Sociales de Classe B.

Dans l'hypothèse d'une réduction du capital social par rachat suivi de la suppression d'une classe de parts sociales dans son entièreté (dans l'ordre définit ci-dessus), chaque classe de parts sociales habilite ses détenteurs (au prorata de leurs détentions dans une telle classe de parts sociales) au Montant Général d'Annulation tel que déterminé par le Gérant ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance, et approuvé par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, par rapport à la classe de parts sociales à être rachetée, et les détenteurs des parts sociales des classes rachetées et supprimées recevra de la Société un montant égal à la Valeur de la Suppression par Parts Sociales pour chaque part sociale de la classe de parts sociales concernée détenue par eux et supprimée. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, peut allouer toute prime d'émission disponible telle qu'indiquée dans les Comptes Intérimaires à la classe de parts sociales devant être rachetée. Le Montant Général d'Annulation peut être payé en espèce, en nature ou par voie de compensation.

La Société peut racheter ses parts sociales comme prévu ici, uniquement dans la mesure où ce n'est pas autrement indiqué par la Loi.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social émis de la Société peut être augmenté ou réduit une ou plusieurs fois par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés, adoptée conformément aux conditions de quorum et de majorité prévues par les présents Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts, à condition que (i) une réduction du capital social émis de la Société soit autorisée uniquement en conformité avec les procédures de rachat et d'annulation décrites à l'Article 6.5; (ii) une augmentation du capital émis (a) doit être complétée proportionnellement à chaque classe de parts sociales existante à cet instant et (b) doit se traduire par chaque associé détenant une part proportionnelle de chaque classe de parts sociales alors en circulation, (iii) une subdivision d'une classe de parts sociales dans de nouvelles classes de parts sociales doit se traduire par chaque associé de l'ancienne classe de parts sociales détenant une part proportionnelle de chaque nouvelle classe de parts sociales subdivisée, et (iv) toute combinaison ou rassemblement de classes de parts sociales en une nouvelle classe de parts sociales doit aboutir au fait que chaque associé des anciennes classes de parts sociales détienne une partie proportionnelle de la nouvelle classe de parts sociales.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 8. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de son/leurs successeur(s). Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant(s) de Catégorie A et en Gérant(s) de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révèleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance pourra choisir parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président (le cas échéant) présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre Gérant comme autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant unique, doivent être signées par le Président de la réunion ou, le cas échéant, le Gérant unique. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de ceux-ci doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président, ou par deux Gérants.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions déterminées par le Gérant unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet dans la limite des dispositions légales.

Art. 13. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce Gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un Conseil de Gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux (2) Gérants ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un (1) Gérant de catégorie A et d'un (1) Gérant de catégorie B, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

Art. 15. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 16. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre, le cas échéant, leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le second vendredi du mois de mai de chaque année, à 11h00. Si la date n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres Assemblées Générales des Associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs qui lui sont attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 20. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par fichier au format pdf transmis par courrier électronique ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance (le cas échéant) ou par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés conjointement avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, le cas échéant, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 21. Procès-verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au(x) commissaire(s) aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Cinq pour cent (5%) du bénéfice net annuel de la Société sera attribué chaque année à la réserve prévue par la Loi (la "Réserve Légale"), jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Après allocation à la réserve légale, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, détermine la façon dont le reste des bénéfices annuels nets seront alloués en versant la totalité ou une partie du solde sur un compte de réserve, en reportant ce solde au compte de profits ou, le cas échéant, de pertes reportées ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les fonds présents sur le compte de prime d'émission aux associés dans l'ordre décrit ci-après.

Toute année où la Société décide de procéder à des distributions de dividendes sur base des bénéfices nets et des réserves disponibles issues de bénéfices non distribués, y compris les fonds présents sur le compte de prime d'émission, le montant alloué à cet effet doit être distribué dans l'ordre de priorité suivant:

- Premièrement, les porteurs de Parts Sociales de Classe A auront droit de recevoir des distributions de dividende sur l'année en question d'un montant de zéro virgule soixante pour cent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A qu'ils détiennent, puis,

- les porteurs de Parts Sociales de Classe B auront droit de recevoir des distributions de dividende sur l'année en question d'un montant de zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B qu'ils détiennent, puis,

- les porteurs de Parts Sociales de Classe C auront droit de recevoir des distributions de dividende sur l'année en question d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C qu'ils détiennent, puis,

- les porteurs de Parts Sociales de Classe D auront droit de recevoir des distributions de dividende sur l'année en question d'un montant de zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe D qu'ils détiennent, puis,

- les porteurs de Parts Sociales de Classe E auront droit de recevoir des distributions de dividende sur l'année en question d'un montant de zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe E qu'ils détiennent, puis,

- les porteurs de Parts Sociales de Classe F auront droit de recevoir des distributions de dividende sur l'année en question d'un montant de zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe F qu'ils détiennent, puis,

- les porteurs de Parts Sociales de Classe G auront droit de recevoir des distributions de dividende sur l'année en question d'un montant de zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe G qu'ils détiennent, puis,

- les porteurs de Parts Sociales de Classe H auront droit de recevoir des distributions de dividende sur l'année en question d'un montant de zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe H qu'ils détiennent, puis,

- les porteurs de Parts Sociales de Classe I auront droit de recevoir des distributions de dividende sur l'année en question d'un montant de zéro virgule vingt pour cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe I qu'ils détiennent, puis,

- les porteurs de Parts Sociales de Classe J auront droit de recevoir le solde restant de toute distribution de dividende.

Si la totalité des parts sociales de la dernière classe de parts sociales en circulation (par ordre alphabétique, par exemple, d'abord les Parts Sociales de Catégorie J) ont été rachetées et ensuite annulées conformément à l'article 6.5 des Statuts au moment de la distribution, le solde restant de toute distribution de dividende sera alloué à la Classe de Parts Sociales précédente encore en circulation dans l'ordre alphabétique inverse (par exemple, d'abord les Parts Sociales de Classe I) au moment de toute distribution de dividende. Une telle Classe de Parts Sociales précédente encore en circulation (par exemple, d'abord les Parts Sociales de Classe I) ne donnera toutefois plus le droit à son détenteur de recevoir un Droit sur Dividendes Préférentiels des Parts Sociales du fait que ces parts sociales deviendront la nouvelle dernière classe de parts sociales en circulation.

Art. 25. Dividendes Intérimaires. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution et toujours conformément aux dispositions de l'article 24 ci-dessus.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera distribué aux associé(s) afin d'atteindre le même résultat économique que suivant les règles de distributions de dividendes de l'Article 24 ci-dessus.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 27. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi applicable.

Chapitre VIII. Définitions

Montant Disponible désigne le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) dans la mesure où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés aurait eu droit à des dividendes conformément aux Statuts, augmenté par (i) les réserves librement distribuables (y compris pour éviter tout doute, la réserve de prime d'émission) et (ii) le cas échéant, par le montant de la réduction de capital et la réduction de la réserve légale relative à la classe de parts sociales à racheter/annuler, mais réduit par (i) les pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes à porter en réserve(s) conformément aux exigences des lois du Grand-Duché de Luxembourg ou des Statuts, sur base des Comptes Intermédiaires pertinents (sans, pour éviter tout doute, présence de double comptage) de sorte que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + PD)$$

Selon lequel:

AA= Montant Disponible

NP= bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)

P= toute réserve librement distribuable (y compris les bénéfices reportés)

CR = le montant de la réduction de capital et la réduction de la réserve légale relative à la classe de parts sociales à racheter/annuler

L= les pertes (incluant les pertes reportées)

LR = toutes sommes à porter en réserve(s) conformément aux exigences des lois du Grand-Duché de Luxembourg ou des Statuts.

PD = Droits sur Dividendes des Parts Sociales des Classes non payés pour l'année en cours ou les années précédentes.

Valeur d'Annulation par Part Sociale est calculée en divisant le Montant Général d'Annulation devant être appliqué à la classe de parts sociales pouvant être rachetée et annulée par le nombre de parts sociales émises dans cette classe de parts sociales.

Comptes Intérimaires désignent les comptes intérimaires de la Sociétés sous le Luxembourg GAAP et à la Date des Comptes Intérimaires.

Date des Comptes Intérimaires fait référence à la date au plus tôt huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation d'une classe de parts sociales.

Réserve Légale a le sens qui lui est donné dans l'article 24.

Montant Général d'Annulation désigne le montant déterminé par le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, approuvé par l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés sur base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Général d'Annulation doit être inférieur ou égal à l'ensemble du Montant Disponible au moment de l'annulation de la classe de parts sociales concernée sauf décision contraire par l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés de la manière prévue pour une modification des Statuts.

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toute espèce qui incombent à la Société en raison de cet acte sont estimés à environ quatre mille sept cents euros (EUR 4.700).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Lecture du présent acte faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom, état civil et demeure, ce mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 30 septembre 2015. GAC/2015/8336. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 12 octobre 2015.

Référence de publication: 2015168081/1004.

(150185345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

SAZ Heritage S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.182.102,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 170.126.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Référence de publication: 2015168007/10.

(150185447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

SCI de l'Abbé, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg E 4.356.

Il est à noter que l'adresse de Mr. Nicholas Clive-Worms, associé de la Société, se trouve désormais au 12, Promenade John-Berney, 1180 Rolle, Suisse.

Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Luxembourg Corporation Company SA

Signature

Référence de publication: 2015168009/12.

(150185070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Swiss Life Real Estate Management I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 25, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 191.652.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Référence de publication: 2015168001/10.

(150184771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Diama S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7590 Beringen, 15, rue Ernst Ising.

R.C.S. Luxembourg B 200.620.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le septième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Nelson Jorge AREDE DIAS, technicien métreur, né le 1^{er} juin 1980 à Luxembourg, demeurant à L-7590 Beringen, 15, rue Ernst Ising;

2. Monsieur Antonio Luçiano MARQUES DE SOUSA, chef d'équipe, né le 15 août 1984 à Venezuela (Caracas), demeurant à L-7635 Ernzen, 14, rue Hansgoergerfeld.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes, par les personnes comparantes, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet tout genre de travaux de construction et de rénovation et tout genre de travaux d'alentours et l'entretien.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «Diama S.à r.l.».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Mersch.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scelles sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

En cas d'associé unique, les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales sont libres.

Les parts sont librement cessibles entre associés.

Chaque associé bénéficiera d'un droit de préemption sur les parts sociales de la société, au prix de la valeur comptable du titre.

Avant toute vente de parts à des tiers non associé, l'associé cédant tout ou partie de ses parts devra les proposer par lettre recommandée avec accusé de réception aux autres associés.

En cas d'acceptation de l'offre par plus d'un associé endéans la quinzaine, les parts leur seront attribuées au prorata de leur participation antérieure.

A défaut d'acceptation de l'offre dans les quinze jours suivant sa réception, l'associé cédant pourra céder ses parts à des tiers.

Outre le droit de préemption, les parts d'un associé ne peuvent, sous peine de nullité, être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Sauf disposition contraire de la loi et notamment de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les associés s'obligent d'ores et déjà de même qu'ils obligent irrévocablement leurs héritiers et ayants-cause généralement quelconques à céder les parts sociales pour cause de mort de leur propriétaire, aux associés survivants, à la valeur comptable calculée conformément à l'aliéna 6 de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, - par l'intermédiaire du(des) gérant(s) - endéans les trois (3) mois du décès de l'associé en question par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception. Tant que cette rétrocession n'aura pas été faite, le droit de vote aux assemblées générales des parts

sociales concernées est suspendu et, si l'associé décédé était gérant, il ne sera pas pourvu à son remplacement de sorte que la société pourra temporairement être engagée par le (les) gérant(s) survivant(s). Dans les deux hypothèses, le(s) gérant(s) continuera(ont) cette information aux associés restants respectivement survivants endéans un (I) mois, également par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature individuelle de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un gérant technique ou par la signature conjointe d'un gérant administratif et d'un gérant technique.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième lundi du mois de juin de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaires à titre d'amortissement et de réserves sera reparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales,
- b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Les pertes, s'il en existe, seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés ne puisse être tenu responsable au-delà du montant de ses parts.

Sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, la gérance est autorisée à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, la gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes. La distribution de dividendes intérimaires est soumise aux dispositions des articles 167 et 201 de la Loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2016.

Souscription et libération:

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés, déclare souscrire les mille trois cents (1.300) parts sociales comme suit:

- Monsieur Nelson Jorge AREDE DIAS, pré-qualifié, soixante parts	60 parts
- Monsieur Antonio Luçiano MARQUES DE SOUSA, préqualifié, quarante parts	40 parts
TOTAL: cent parts sociales	100 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants, présents ou représentés comme mentionné ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- 2.- Sont nommés gérants techniques pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Nelson Jorge AREDE DIAS, technicien métreur, né le 1^{er} juin 1980 à Luxembourg, demeurant à L-7590 Beringen, 15, rue Ernst Ising; et
 - Monsieur Nico AREND, administrateur de sociétés, né le 23 janvier 1950 à Clervaux, demeurant à L-1543 Luxembourg, 72, boulevard Prince Félix.
- 3.- Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Antonio Luçiano MARQUES DE SOUSA, chef d'équipe, né le 15 août 1984 à Venezuela (Caracas), demeurant à L-7635 Ernzen, 14, rue Hansgoergerfeld.
- 4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L- 7590 Beringen, 15, rue Ernst Ising.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les parties comparantes au fait qu'avant toute activité commerciale de la société, celles-ci doivent être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social tel que modifié ci-dessus, ce qui est expressément reconnu par les parties comparantes.

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. J. AREDE DIAS, A. L. MARQUES DE SOUSA, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 09 octobre 2015. Relation: DAC/2015/16776. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 13 octobre 2015.

Référence de publication: 2015168272/189.

(150185780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Sparx Factory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8391 Nospelt, 1, rue de Dondelange.

R.C.S. Luxembourg B 96.718.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Référence de publication: 2015168034/10.

(150185460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Sylvain Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 62.222.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015168042/10.

(150184993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Soludec-Asars Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 176.410.

L'an deux mille quinze, le deux octobre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «SOLUDEC-ASARS DEVELOPMENT S.A.» (la «Société»), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social actuel au 24-28, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 176 410, constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 08 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 31 mai 2013, sous le numéro 1293. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 juin 2014, publié au Mémorial le 17 juillet 2014, sous le numéro 1855.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur David PENZO, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le «Président»).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Nathalie MIRANDA, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Shahriar AGAAJANI, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

B) Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

C) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Augmentation de capital à concurrence de soixante-neuf mille euros (69.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à cent mille euros (100.000,- EUR) par l'émission de deux cent soixante-seize (276) nouvelles actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune disposant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription et libération intégrale de deux cent soixante-seize (276) actions par apport en numéraire;

3. Modification de l'article 5 (premier alinéa) des statuts de la Société;

4. Divers.

L'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital de la Société à concurrence de soixante-neuf mille euros (69.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à cent mille euros (100.000,- EUR) par l'émission de deux cent soixante-seize (276) nouvelles actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune, disposant des mêmes droits et obligations que les actions existantes (les «Actions Nouvelles»).

Souscription - Libération

Les deux cent soixante-seize (276) nouvelles actions sont souscrites par les actionnaires actuels dans la proportion de leur participation actuelle dans la Société.

Les nouvelles actions ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire pour un montant de soixante-neuf mille euros (69.000,- EUR), qui se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'article 5, premier alinéa des statuts de la Société est modifié, lequel alinéa aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. (premier alinéa). «Le capital souscrit est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR), divisé en quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à deux mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes, et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants susmentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: D. PENZO, N. MIRANDA, S. AGAAJANI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 05 octobre 2015. Relation: EAC/2015/23058. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015168029/68.

(150185360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Acquisitions Cogeco Cable Luxembourg II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 172.888.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 août 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015168160/11.

(150185687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Agilent Technologies Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.081.217.655,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 112.905.

EXTRAIT

La Société a pris connaissance que l'adresse de son gérant de type A, Madame Jessica de Zwart, se trouve désormais au Laan van Lagerhuize 1, tower A-8, 1186 DS Amstelveen, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015168163/14.

(150185724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Allied Investment Luxembourg SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2737 Luxembourg, 14, rue Wurth Paquet.

R.C.S. Luxembourg B 180.182.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Référence de publication: 2015168164/10.

(150186129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Allseas Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 148.778.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 octobre 2015.

Référence de publication: 2015168165/10.

(150186340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Arche Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 107.686.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 9 octobre 2015

Les Associés renouvellent le mandat de Commissaire aux comptes de Pricewaterhouse Coopers, ayant son siège social au 2, Rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015 qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015168170/15.

(150185851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Art of Insurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8325 Capellen, 100, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 149.934.

Extrait des résolutions prises le 15 mai 2015 par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires:

- L'assemblée reconduit des mandats de président-administrateur de Monsieur Francis Laporta et de commissaire aux comptes de la société Anphiko S.A., jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2018 statuant sur les comptes de l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015168172/12.

(150186251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Asc Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4178 Esch-sur-Alzette, 4-6, rue Pierre Goedert.

R.C.S. Luxembourg B 176.881.

L'an deux mille quinze, le trente septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Audrey SCHOEPFER, architecte d'intérieur, née à Thionville (France), le 22 février 1988, demeurant à F-57180 Terville, 1, rue du 40^{ème} Régiment de Transmissions (France), ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, ayant domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée.

Laquelle comparante a, par son mandataire, requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "Asc Design S.à r.l.", ayant son siège social à L-8399 Windhof, 3-5, rue d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 176.881, a été constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 19 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1472 du 20 juin 2013. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune, entièrement libérées.

- Que la comparante est la seule et unique associée de ladite société et qu'elle s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer, avec effet au 1^{er} octobre 2015, l'adresse du siège social vers L-4178 Esch sur Alzette, 4-6 rue Pierre Goedert, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. (1^{er} Alinéa).** Le siège social est établi dans la Commune d'Esch-sur-Alzette."

Deuxième résolution

L'assemblée générale déclare que l'adresse professionnelle de l'Associée et Gérante unique est à partir du 1^{er} octobre 2015: L-4178 Esch sur Alzette, 4-6 rue Pierre Goedert.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'ajouter un alinéa à l'objet social de la Société et également entre l'avant dernier et le dernier alinéa de l'article 2 des statuts:

«Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de remplacer le deuxième et le troisième alinéa de l'article 6 des statuts par l'alinéa suivant:

«Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 900,- EURs.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Audrey SCHOEPFER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 02 octobre 2015. Relation GAC/2015/8421. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015168173/48.

(150186173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Asc Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4178 Esch-sur-Alzette, 4-6, rue Pierre Goedert.

R.C.S. Luxembourg B 176.881.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 octobre 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015168174/11.

(150186183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

PF Prism S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 158.347.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of September,

Before Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

The undersigned, Wyeth Ayerst S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 1,086,666,700 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.053, duly represented by Me Cécile JAGER, Avocat à la Cour, with professional address at 2 rue Peterelchen, Howald, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on September 28, 2015; and

Which proxy shall be signed “ne varietur” by the person representing the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Wyeth Ayerst S.à r.l., is the sole partner in PF PRISM S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 2,449,857,935 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158.347 (the “Company”) incorporated by notarial deed of Me Jean-Joseph WAGNER on January 24, 2011 published in the Memorial C number 763 on April 19, 2011 and last amended by deed of Me Jacques KESSELER on August 20, 2015, not yet published in the Memorial C.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The partner resolves to increase the share capital of the Company by an amount of ONE MILLION U.S. Dollars (USD 1,000,000.-) to bring it from its present amount of TWO BILLION FOUR HUNDRED FORTY-NINE MILLION EIGHT HUNDRED FIFTY-SEVEN THOUSAND NINE HUNDRED AND THIRTY-FIVE U.S Dollars (USD 2,449,857,935.-) to the amount of TWO BILLION FOUR HUNDRED FIFTY MILLION EIGHT HUNDRED FIFTY-SEVEN THOUSAND NINE HUNDRED AND THIRTY-FIVE U.S Dollars (USD 2,450,857,935.-) by the creation and the issuance of ONE MILLION (1,000,000) new shares having a par value of ONE U.S. Dollar (USD 1.-) each (the “New Shares”), having the same rights and obligations as the existing shares, together with a total issue premium of ONE BILLION SEVEN HUNDRED FIFTY FOUR MILLION FOUR HUNDRED FORTY-THREE THOUSAND TWO HUNDRED TWENTY-THREE U.S. Dollars (USD 1,754,443,223.-).

The aggregate contribution of ONE BILLION SEVEN HUNDRED FIFTY FIVE MILLION FOUR HUNDRED FORTY-THREE THOUSAND TWO HUNDRED TWENTY-THREE U.S. Dollars (USD 1,755,443,223.-) in relation to the New Shares is allocated as follows:

(i) ONE MILLION U.S. Dollars (USD 1,000,000.-) to the share capital of the Company, and

(ii) ONE BILLION SEVEN HUNDRED FIFTY FOUR MILLION FOUR HUNDRED FORTY-THREE THOUSAND TWO HUNDRED TWENTY-THREE U.S. Dollars (USD 1,754,443,223.-) to the share premium account of the Company.

Subscription - Payment

Wyeth Ayerst S.à r.l., prenamed, represented as stated hereabove, has declared to fully subscribe to the ONE MILLION (1,000,000) New Shares of the Company with a nominal value of ONE U.S. Dollar (USD 1.-) each and to pay them a total price of ONE MILLION U.S. Dollars (USD 1,000,000.-) together with a total issue premium of ONE BILLION SEVEN HUNDRED FIFTY FOUR MILLION FOUR HUNDRED FORTY-THREE THOUSAND TWO HUNDRED TWENTY-THREE U.S. Dollars (USD 1,754,443,223.-) by a contribution in kind consisting in:

- a claim against Pfizer Transactions Ireland, a company incorporated under the laws of Ireland, having its registered office at the Watermarque Building, Ringsend Road, Dublin 4, Ireland, and registered with the Companies Registration Office in Dublin under number 485321 of an amount of ONE BILLION SEVEN HUNDRED FORTY-SEVEN MILLION ONE HUNDRED EIGHTY-ONE THOUSAND SEVEN HUNDRED AND NINE U.S. Dollars (USD 1,747,181,709.-) (the "Claim"); and

- shares in, and representing 5.98227% of the share capital of, Pfizer Transactions Ireland of an amount of EIGHT MILLION TWO HUNDRED SIXTY-ONE THOUSAND FIVE HUNDRED FIFTEEN U.S. Dollars (USD 8,261,515.-) (the "Contributed Shares" and together with the Claim, the "Contribution").

The above contribution in kind has been dealt with in a statement issued by the management of the Company, based on accounts of the Company as at September 28, 2015 which certifies the existence and the total value of the Contribution.

Effective implementation of the contribution

Wyeth Ayerst S.à r.l., contributor represented as stated here-above, expressly declares that:

- (i) the Claim is certain, valid and due;
- (ii) it is the sole legal owner and holder of all rights, title and interest in and to the Claim;
- (iii) the Claim is free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (iv) the Claim is not the object of a dispute or claim;
- (v) the Claim is freely transferable with all the rights attached thereto;
- (vi) to the extent necessary all actions and formalities have been performed and all the necessary consents and approval have been obtained to allow the transfer of the Claim;
- (vii) all formalities subsequent to the transfer of the Claim required under any applicable law have been or will be carried out in order for the Claim to be valid anywhere and towards any third party;
- (viii) it holds the Contributed Shares;
- (ix) the Contributed Shares are fully paid-up;
- (x) the undersigned is solely entitled to the Contributed Shares and possessing the power to dispose of the Shares;
- (xi) none of the Contributed Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the Contributed Shares and none of the shares are subject to any attachment;
- (xii) there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Contributed Shares be transferred to him/her/it/;
- (xiii) according to the laws of Ireland and the articles of association of the above mentioned company such Contributed Shares are freely transferable; and
- (xiv) all formalities subsequent to the contribution in kind of these shares, will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind.

Second resolution

The partners resolve to amend the first paragraph of article 7 of the by-laws of the Company in order to reflect such increase of capital, which shall be now read as follows:

Art. 7. First paragraph. "The corporate capital of the company is set at TWO BILLION FOUR HUNDRED FIFTY MILLION EIGHT HUNDRED FIFTY-SEVEN THOUSAND NINE HUNDRED AND THIRTY-FIVE U.S Dollars (USD 2,450,857,935.-) divided into TWO BILLION FOUR HUNDRED FIFTY MILLION EIGHT HUNDRED FIFTY-SEVEN THOUSAND NINE HUNDRED AND THIRTY-FIVE (2,450,857,935) shares having a par value of ONE U.S. Dollar (USD 1.-) each"

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The appearing person, acting in her here above capacity, and in the common interest of all the parties, does hereby grant power to any employee of the law firm of the undersigned notary, acting individually, in order to enact and sign any deed rectifying the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, and the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

A COMPARU:

Wyeth Ayerst S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège au 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 1,086,666,700 USD et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.053, représentée par Me Cécile JAGER, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au 2, Rue Petermelchen, L-2370 Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 septembre 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la personne représentant le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Wyeth Ayerst S.à r.l., précitée, est l'associé unique de PF PRISM S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège au 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 2,449,857,935 USD et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.347 (la «Société»), constituée par acte notarié de Me Jean-Joseph WAGNER le 24 janvier 2011 publié au Mémorial C numéro 763 le 19 avril 2011 et modifié en dernier lieu par acte de Me Jacques KESSELER le 20 août 2015 non encore publié au Mémorial C.

Laquelle partie comparante représentée comme dit ci-avant représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Première résolution

L'associé décide d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de UN MILLION de Dollars Américains (USD 1.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de DEUX MILLIARDS QUATRE CENT QUARANTE-NEUF MILLIONS HUIT CENT CINQUANTE-SEPT MILLE NEUF CENT TRENTE-CINQ Dollars Américains (USD 2.449.857.935,-) à un montant de DEUX MILLIARDS QUATRE CENT CINQUANTE MILLIONS HUIT CENT CINQUANTE-SEPT MILLE NEUF CENT TRENTE-CINQ Dollars Américains (USD 2.450.857.935,-) par l'émission de UN MILLION (1.000.000) de nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de UN Dollar Américain (USD 1,-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, ensemble avec une prime d'émission de UN MILLIARD SEPT CENT CINQUANTE-QUATRE MILLIONS QUATRE CENT QUARANTE-TROIS MILLE DEUX CENT VINGT-TROIS Dollars Américains (USD 1.754,443,223,-).

L'apport total de UN MILLIARD SEPT CENT CINQUANTE-CINQ MILLIONS QUATRE CENT QUARANTE-TROIS MILLE DEUX CENT VINGT-TROIS Dollars Américains (USD 1.755.443.223,-) relativement aux Nouvelles Parts Sociales est alloué comme suit:

- (i) UN MILLION de Dollars Américains (USD 1.000.000,-) au capital social de la Société, et
- (ii) UN MILLIARD SEPT CENT CINQUANTE-QUATRE MILLIONS QUATRE CENT QUARANTE-TROIS MILLE DEUX CENT VINGT-TROIS Dollars Américains (USD 1.754,443,223,-) au compte de prime d'émission de la Société.

Souscription - Paiement

Wyeth Ayerst S.à r.l., précitée, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire intégralement aux UN MILLION (1.000.000) de Nouvelles Parts Sociales de la Société d'une valeur nominale de UN Dollar Américain (USD 1,-) chacune et de les payer au prix total de UN MILLION de Dollars Américains (USD 1.000.000,-) ensemble avec une prime d'émission totale de UN MILLIARD SEPT CENT CINQUANTE-QUATRE MILLIONS QUATRE CENT QUARANTE-TROIS MILLE DEUX CENT VINGT-TROIS Dollars Américains (USD 1.754,443,223,-) au moyen d'un apport en nature consistant en:

- une créance due par Pfizer Transactions Ireland, une société constituée en vertu des lois de l'Irlande, ayant son siège social au Watermarque Building, Ringsend Road, Dublin 4, Irlande et immatriculée auprès de la Companies Registration Office à Dublin, sous le numéro 485321, d'un montant de UN MILLIARD SEPT CENT QUARANTE-SEPT MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE SEPT CENT NEUF Dollars Américains (USD 1.747.181.709,-) (la «Créance»); et
- des parts de, et représentant 5,98227 % du capital social de Pfizer Transactions Ireland (les «Parts Sociales Apportées») et ensemble avec la Créance, l'«Apport»).

L'apport en nature ci-dessus a été traité dans une déclaration émise par les gérants de la Société, sur base d'un bilan de la Société daté du 28 septembre 2015, qui certifie de l'existence et la valeur totale de l'Apport.

Réalisation effective de l'apport

Wyeth Whitehall SARL, l'apporteur ici représenté comme dit ci-avant, déclare que:

- (i) la Créance est certaine, liquide et exigible;
- (ii) il est seul propriétaire et titulaire de tous les droits, titres et intérêts de la Créance;
- (iii) la Créance est libre de tout privilège, option, sûreté, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (iv) la Créance ne fait l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- (v) la Créance est librement transférable, avec tous les droits y attachés;
- (vi) pour autant que de besoin, tous les actes ou formalités ont été accomplis et tous les consentements et approbations nécessaires ont été obtenus afin d'autoriser le transfert de la Créance;
- (vii) l'ensemble des formalités subséquentes au transfert de la Créance requise en vertu de toute loi applicable sera accompli afin que l'apport de la Créance soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers;
- (viii) il détient toutes les Parts Sociales Apportées;
- (ix) les Parts Sociales Apportées ont été entièrement libérées;
- (x) il est le seul plein propriétaire des Parts Sociales Apportées et possède les pouvoirs d'en disposer;
- (xi) les Parts Sociales Apportées ne sont encombrées d'aucun gage ou usufruit et qu'il n'existe aucun droit aux fins d'acquérir un tel gage ou usufruit sur lesdites parts;
- (xii) il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- (xiii) suivant le droit de l'Irlande, les statuts de ladite société, les Parts Sociales Apportées sont librement transmissibles; et
- (xiv) toutes les formalités relatives à l'apport en nature de ces parts sociales seront réalisées sur réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant le dit apport en nature.

Deuxième résolution

Les associés décident alors de modifier le premier paragraphe de l'article 7 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital, lequel article sera comme suit:

Art. 7. Premier paragraphe. «Le capital social de la société est fixé à DEUX MILLIARDS QUATRE CENT CINQUANTE MILLIONS HUIT CENT CINQUANTE-SEPT MILLE NEUF CENT TRENTE-CINQ Dollars Américains (USD 2.450.857.935,-) divisé en DEUX MILLIARDS QUATRE CENT CINQUANTE MILLIONS HUIT CENT CINQUANTE-SEPT MILLE NEUF CENT TRENTE-CINQ (2.450.857.935) parts sociales ayant une valeur nominale de UN Dollar Américain (USD 1,-) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

La personne comparante, es qualité qu'elle agit, agissant dans un intérêt commun, donne pouvoir individuellement à tous employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête e la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Jager, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 octobre 2015. Relation: EAC/2015/22771. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015167940/192.

(150185362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

488 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 199.436.

L'an deux mille quinze, le trente septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SOLUM 488 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 141411 (numéro d'identification national 2008 22 24 484) (l'«Associé Unique»).

ici représentée par Monsieur Nikolaas Lodewijk Herman COENEGRACHTS, gérant, résidant professionnellement au L-1449 Luxembourg, 20 rue de l'Eau, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Il est préalablement rappelé que:

L'Associé unique détient toutes les parts de 488 S. à r.l., société à responsabilité limitée actuellement immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 199.436, (numéro d'identification national 2015 24 43 901) ayant son siège social sis 20, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg (la «Société»).

Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500, EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1,-EUR) chacune.

L'Associé Unique est propriétaire d'éléments immobiliers dans un immeuble divisé verticalement sis 488, route de Longwy L-1940 Luxembourg (l'«Immeuble»), valorisé à EUR 3.500.000, dont il entend transférer la propriété au profit de la Société par le biais du présent apport en nature.

Dès lors, l'Associé Unique, représenté comme mentionné ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes sur base de l'ordre du jour suivant:

1. Confirmation/ratification de l'apport de l'Immeuble pour un prix de EUR 3.500.000 augmenté de la TVA pour un montant de 595.000 EUR (17%);
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 3.500.000 pour le faire passer de son montant actuel de EUR 12.500 à un nouveau montant de EUR 3.512.500 par émission de 3.500.000 nouvelles parts sociales;
3. Refonte de l'article 5 des statuts de la Société conformément à la conversion des 12.500 parts sociales de la Société d'une valeur nominale de un (1) EUR chacune en 3.512.500 parts sociales d'une valeur nominale de un (1) EUR chacune;
4. Divers.

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 3.500.000 (trois millions cinq cent mille euros) correspondant à la valeur de l'Immeuble pour un prix de EUR 3.500.000 augmenté de la TVA pour un montant de 595.000 EUR (17%) en application de l'article 45 de la Loi du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée qui indique:

"Tout assujetti effectuant des opérations visées à l'article 44, paragraphe 1^{er}, points f) et g) à un autre assujetti peut, dans les limites et sous les conditions à déterminer par règlement grand-ducal, renoncer à l'exonération y prévue et soumettre ces opérations à la taxe sur la valeur ajoutée en leur appliquant le régime d'imposition tel qu'il résulte des dispositions de la présente loi et de ses règlements d'exécution."

L'Associé Unique décide donc d'émettre 3.500.000 (trois millions cinq cent mille) nouvelles parts sociales.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 3.500.000 (trois millions cinq cent mille euros) pour le faire passer de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) à un nouveau montant de EUR 3.512.500 (trois millions cinq cent douze mille cinq cents euros) par émission de 3.500.000 (trois millions cinq cent mille) nouvelles parts sociales (les «Nouvelles Parts»).

Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare:

- (i) souscrire 3.500.000 (trois millions cinq cent mille) Nouvelles Parts d'une valeur de 1,- EUR (un euro) chacune, pour un prix de souscription de EUR 3.500.000 (trois millions cinq cent mille euros) en capital social;
- (ii) libérer intégralement le prix de souscription des Nouvelles Parts ci-avant par un apport en nature consistant en un apport des droits qu'il détient sur l'Immeuble.

Description de l'Immeuble:

Un immeuble, sis à L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy, en propriété privative et exclusive, inscrit au cadastre de la commune de LUXEMBOURG, section HoF de MERL-NORD, sous le numéro cadastral 356/6718, d'une contenance de 24 ares 8 centiares, nature lieu-dit «Route de Longwy», revenu bâti.

La désignation cadastrale des lots est la suivante:

1. En propriété privative et exclusive:

Désignation	Quote - Part
a.- le lot 001 A A 82, savoir une unité	1,875/1.000

«Emplacement intérieur» au deuxième sous-sol, représentant	
b.- le lot 005 A C 82, savoir une unité «Archives» au deuxième sous-sol, représentant	1,877/1.000
c.- le lot 006 A C 82, savoir une unité «Archives» au deuxième sous-sol, représentant	2,041/1.000
d.- le lot 007 A A 82, savoir une unité «Emplacement intérieur» au deuxième sous-sol, représentant	2,102/1.000
e.- le lot 008 A A 82, savoir une unité «Emplacement intérieur» au deuxième sous-sol, représentant	1,519/1.000
f.- le lot 019 A A 82, savoir une unité «Emplacement intérieur» au deuxième sous-sol, représentant	1,994/1.000
g.- le lot 021 A A 81, savoir une unité «Emplacement intérieur» au premier sous-sol, représentant	1,875/1.000
h.- le lot 036 A E 00, savoir une unité «Débarras» au rez-de-chaussée, représentant	0,435/1.000
i.- le lot 037 A D 00, savoir une unité «Bureaux» au rez-de-chaussée, représentant	139,364/1.000
j.- le lot 038 A E 00, savoir une unité «Sanitaires» au rez-de-chaussée, représentant	2,408/1.000
k.- le lot 039 A D 00, savoir une unité «Archives» au rez-de-chaussée, représentant	8,789/1.000
l.- le lot 040 A E 00, savoir une unité «Archives» au rez-de-chaussée, représentant	15,173/1.000
m.- le lot 041 B B 00, savoir une unité «Verdure» au rez-de-chaussée, représentant	1,284/1.000
n.- le lot 042 B A 00, savoir une unité «Jardin» au rez-de-chaussée, représentant	1,716/1.000
Sub Total:	182,452/1.000
o.-270/10.000 du lot 035 A B 81, savoir une unité « Archives » au premier sous-sol	270/10.000 de 35,688/1.000
Total:	182,452/1.000

2. En copropriété et indivision forcée:

182,452 (cent quatre-vingt-deux virgule quatre cent cinquante-deux millièmes) et 270/10.000 (deux cent soixante-dix dix millièmes) sur 35,688/1.000 (trente-cinq virgule six cent quatre-vingt-huit millièmes) sur le lot 035 A B 81, indivis dans les parties communes, y compris le sol ou le terrain.

Origine de propriété:

Le souscripteur a acquis les éléments immobiliers ci-avant, comme maison entière pour l'avoir acquis sous plus grande contenance suivant actes de vente reçu par le notaire Tom METZLER, alors de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 27 août 2008, numéros 78.911 et 78.912 de son répertoire, transcrits au premier bureau des hypothèques à Luxembourg le 17 septembre 2008, volume 2152, numéros 38 et 39.

L'immeuble a été divisé verticalement suivant acte de base avec règlement de copropriété reçu par Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère empêché, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 22 juin 2011, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg à Luxembourg, le 14 juillet 2011, volume 2371, case 105.

Evaluation de l'apport:

La valeur de l'Immeuble a été certifiée au notaire instrumentant par déclaration d'évaluation de l'apport en date du 25 août 2015 qui sera annexée à cet acte et qui sera soumise aux formalités d'enregistrement avec ledit acte.

Clauses et conditions de l'apport immobilier:

L'apport prédésigné a lieu sous les clauses et conditions suivantes:

Les éléments immobiliers sont apportés dans l'état où ils se trouvent actuellement, sans autre garantie que la garantie décennale, ni répétition de part et d'autre, pour raison, soit de mauvais état des bâtiments, soit de vices même cachés, soit enfin d'erreur dans la désignation ou dans la contenance indiquée, la différence de mesure en plus ou en moins excédant-elle un vingtième.

La Société jouira des servitudes actives et souffrira les servitudes passives, apparentes ou non apparentes, s'il en existe, sauf à faire valoir les unes et à se défendre des autres à ses risques et périls, sans recours contre les souscripteurs.

Surtaxe communale:

La Société reconnaît qu'elle a été rendue attentive par le notaire instrumentant aux articles 2, 3, 4, 5 et 9 du règlement-taxe de la Ville de Luxembourg du 14 mars 1988 sur les droits d'enregistrement réduits sur toutes les mutations immobilières.

Dans ce contexte, la Société déclare avoir l'intention d'utiliser les locaux apportés à des fins professionnelles.

Troisième résolution

Comme conséquence de la résolution précédente, et suite à l'augmentation de capital social tel que défini ci-avant, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin désormais d'avoir la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixée à trois millions cinq cent douze mille cinq cents euros (EUR 3.512.500) représenté par trois millions cinq cent douze mille cinq cents (3.512.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évaluées sans nul préjudice à la somme de 59.330,- EUR.

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, toutes connues au notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, état et demeure, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Nikolaas Lodewijk Herman COENEGRACHTS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 02 décembre 2015. Relation GRE/2015/8415. Reçu vingt-quatre mille cinq cent soixante-dix euros 4.095.000,00 € à 0,50 % = 20.475,00 € + 2/10 = 4.095,00 € / 24.570,00 € Surtaxe communale: 12.285,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Jungerlinster, le 12 octobre 2015.

Référence de publication: 2015168135/132.

(150184690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Saitis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 152.243.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2015168002/10.

(150184872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

SGD Luxembourg Perfumery Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 185.198.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société, par décision du 24 septembre 2015, a décidé d'accepter la démission de Jabir Chakib en tant que gérant de la Société, avec effet au 30 septembre 2015.

L'associé unique a décidé de nommer la personne suivante en tant que gérant de la Société avec effet au 30 septembre 2015 et pour une durée indéterminée:

- Juliette Caliste, résidant professionnellement au 26A, boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SGD Luxembourg Perfumery Holdings

Référence de publication: 2015168013/15.

(150184918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

The Partners Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 84.096.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015168056/10.

(150184884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Abensberg Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 186.917.

—
EXTRAIT

Il résulte du transfert de parts réalisé en date du 8 octobre 2015 que la société Abensberg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée transfère:

- 6,250 parts sociales qu'elle détient dans la Société à la société EUROPEAN HEALTHCARE PARTNERS, S.C.S., une société en commandite simple, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B200381, ayant son siège social au 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg;

- 6,250 parts sociales qu'elle détient dans la Société à la société Aspern Acquisition S.à r.l., une société à responsabilité limitée, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B186919, ayant son siège social au 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Référence de publication: 2015168158/19.

(150186293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

AIE EuroLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue John Fitzgerald Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.696.

—
Par résolutions prises en date du 30 septembre 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Jessica Camilleri, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Joanna Gosselin, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant B, avec effet au 21 août 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Référence de publication: 2015168183/15.

(150186068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

TIAA Lux 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.712.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 133.015.

—
EXTRAIT

Suite à un contrat d'apport en date du 6 octobre 2015, ND Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7A, Rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 8.510.000,- et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123400, a contribué 407.125 parts sociales qu'il détenait dans la Société à Cityhold Office Partnership S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,- et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 196736.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TIAA Lux 9 S.à r.l.

Référence de publication: 2015168060/17.

(150184853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Société européenne d'investissement et promotion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 176.426.

L'an deux mille quinze, le sept octobre.

Par devant Nous Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg.

A COMPARU:

1. Monsieur Christian FRANCOIS, administrateur de sociétés, né le 3 juillet 1952 à Metz (France), demeurant à F-57680 Arry, 25, Grand-Rue;

2. Monsieur Olivier FRANCOIS, administrateur de sociétés, né le 13 mars 1977 à Pont-à-Mousson (France), demeurant à F-57365 Chailly-les-Ennery, 9, chemin des Drillons,

tous deux ici représentés par Monsieur Sébastien THIEBAUT, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesdits comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée «Société européenne d'investissement et promotion S.à r.l.» avec siège social à L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 176.426, constituée suivant acte reçu par Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, en date du 25 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1318 du 4 juin 2013, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution (la "Société").

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'intégralité du capital souscrit de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune de la Société est dûment représentée à l'Assemblée.

II. Qu'elle est parfaitement informée des résolutions qui doivent être prises sur la base de l'ordre du jour de l'Assemblée, lequel est connu par elle et rédigé comme suit:

Ordre du jour

- Transfert du siège social de la Société et modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société;

- Divers.

III. Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associée unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle à L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. (Premier alinéa). «Le siège social de la Société est établi dans la commune de Strassen.»

Pouvoirs

Les comparants donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder suivant besoin à l'enregistrement, l'immatriculation, la modification, la radiation auprès du Registre des Sociétés ou la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte et, le cas échéant pour corriger, rectifier, rédiger, ratifier et signer toute erreur, omission ou faute(s) de frappe(s) au présent acte.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Thiébaud, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 9 octobre 2015. Relation: EAC/2015/23427. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Amédé SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 octobre 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015167990/55.

(150184997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

2binvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 195.375.

L'an deux mille quinze, le vingt-huitième jour du mois de septembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

Monsieur Benoit BAUD, né le 6 janvier 1983 à Paris (France), demeurant au 36, Chemin de la Moraine, CH-1162 Saint-Prex (Suisse),

ici représenté par Monsieur Fabrice GEIMER, employé, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "2binvest S.à r.l.", constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 195375 (la "Société"), a été constituée le 5 mars 2015 suivant acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1175 du 6 mai 2015

et que les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 septembre 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- Qu'il est le seul et unique associé actuel (l'"Associé Unique") de la Société;

- Qu'en tant qu'Associé Unique exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale, il a pris la résolution suivante:

Première et unique résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'objet social de la Société, et partant, l'article 3 des Statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

version française:

" Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prestation de services spécifiques dans les domaines comptables, juridiques, administratifs, financiers, commerciaux et techniques, à des sociétés qu'elle détiendrait directement ou indirectement, ainsi qu'à des sociétés avec lesquelles elle a conclu un contrat de prestations de services.

3.2 L'objet de la Société est encore la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.4. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social."

Version anglaise:**“ Art. 3. Corporate object.**

3.1. The object of the company is the provision of specific services in accounting, legal, administrative, financial, commercial and technical fields, to companies that it would hold directly or indirectly, as well as to companies with which it has concluded a services agreement.

3.2 The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.3. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.4. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.”

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six cent quatre-vingt-dix euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire du comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. GEIMER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 1^{er} octobre 2015. 2LAC/2015/21949. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Référence de publication: 2015168131/90.

(150184857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Maple Bidco2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 108.808,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 198.587.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société, par décision du 24 septembre 2015, a décidé d'accepter la démission de Jabir Chakib en tant que gérant de la Société, avec effet au 30 septembre 2015.

L'associé unique a décidé de nommer la personne suivante en tant que gérant de la Société avec effet au 30 septembre 2015 et pour une durée indéterminée:

- Julie Mossong, résidant professionnellement au 26A, boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Maple Bidco 2 S.à r.l.

Référence de publication: 2015167832/16.

(150185195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.